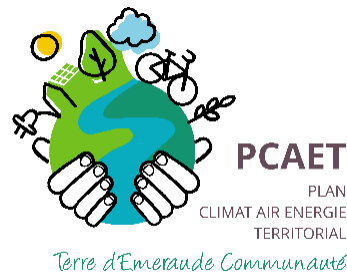




Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE



Plan Climat Air Energie Territorial Terre d'Émeraude Communauté



AGISSONS

ENSEMBLE !

Document 1 – Stratégie et programme
d'actions



Introduction : Contexte du PCAET, Méthodologie et Glossaire

[Page 3](#)

Partie 1 – Éléments clés du diagnostic territorial

[Page 12](#)

Partie 2 - Stratégie territoriale climat-air-énergie

[Page 20](#)

- Contexte et rappels réglementaires, méthodologie
- Vision stratégique climat-air-énergie pour Terre d’Emeraude Communauté
- Trajectoires climat-air-énergie pour Terre d’Emeraude Communauté
- Déclinaison de la vision stratégique par thématique

[Page 21](#)

[Page 26](#)

[Page 31](#)

[Page 37](#)

Partie 3 - Programme d’actions 2024-2029

[Page 44](#)

- Programme d’actions – Vision d’ensemble
- Présentation d’une fiche action type
- Fiche action détaillées
 - Action transversale
 - Axe 1 – Habitat et aménagement du territoire
 - Axe 2 – Mobilités
 - Axe 3 – Ressource en eau
 - Axe 4 – Espaces naturels, forêt et biodiversité
 - Axe 5 – Agriculture et alimentation
 - Axe 6 – Economie locale

[Page 45](#)

[Page 54](#)

[Page 57](#)

[Page 58](#)

[Page 60](#)

[Page 72](#)

[Page 84](#)

[Page 96](#)

[Page 108](#)

[Page 119](#)



Introduction

- Contexte global
- Contexte national et régional
- Rappels réglementaires sur le PCAET
- Méthodologie d'élaboration
- Glossaire et définitions



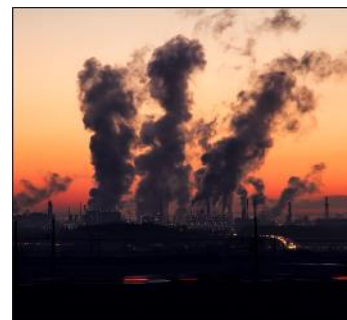
Le **dérèglement du système climatique terrestre** auquel nous sommes confrontés et les stratégies d'adaptation ou d'atténuation que nous aurons à déployer au cours du XXI^e siècle ont et auront des **répercussions majeures sur les plans politique, économique, social et environnemental**. En effet, l'humain et ses activités (produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer...) engendrent une accumulation de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère amplifiant l'effet de serre naturel, qui jusqu'à présent maintenait une température moyenne à la surface de la terre compatible avec le vivant (sociétés humaines comprises).

Depuis environ un siècle et demi, **la concentration de gaz à effet de serre** dans l'atmosphère ne cesse d'augmenter au point que les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoient des **hausse de températures** sans précédent. Ces hausses de températures pourraient avoir des conséquences dramatiques sur nos sociétés (ex : acidification de l'océan, hausse du niveau des mers et des océans, modification du régime des précipitations, déplacements massifs de populations animales et humaines, émergences de maladies, multiplication des catastrophes naturelles...).

Le résumé du **cinquième rapport du GIEC** confirme l'urgence d'agir en qualifiant « d'extrêmement probable » (probabilité supérieure à 95%) le fait que l'augmentation des températures moyennes depuis le milieu du XX^e siècle soit due à l'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre engendrée par l'Homme. Le rapport Stern a estimé l'impact économique de l'inaction (entre 5-20% du PIB mondial) au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique (environ 1%).

La priorité pour nos sociétés est de **mieux comprendre les risques** liés au dérèglement climatique d'origine humaine, de **cerner plus précisément les conséquences** possibles, de **mettre en place des politiques appropriées**, des outils d'incitations, des technologies et des méthodes nécessaires à la **réduction des émissions de gaz à effet de serre**.

L'action climat s'articule autour de **2 piliers essentiels et complémentaires** :



Atténuer = Éviter l'ingérable



S'adapter = Gérer l'inévitable



Les 13 points clés de ce rapport :

L'ÉTAT ACTUEL DU CLIMAT

- Il n'y a plus aucun doute : **l'homme réchauffe l'atmosphère, les océans et les terres.** Ces changements sont généralisés et rapides.
- 100% du réchauffement climatique est dû aux activités humaines.** C'est aujourd'hui un fait établi, sans équivoque
- L'ampleur des changements climatiques actuels n'a pas été observée depuis **des siècles, voire des milliers d'années.**

FUTURS CLIMATIQUES POSSIBLES

- Le réchauffement des températures se poursuivra au moins jusqu'en 2050, mais **nous pouvons encore éviter un réchauffement de 2°C, voire de 1,5°C,** par rapport à l'ère préindustrielle si nous réduisons fortement les émissions de gaz à effet de serre **très rapidement.**
- Avec le réchauffement climatique, on assistera **à une augmentation de la fréquence et de l'intensité** des chaleurs extrêmes, des pluies diluviennes, de la sécheresse dans certaines régions, des tempêtes tropicales, ainsi qu'à une diminution de la glace de mer arctique, de la couverture neigeuse et du pergélisol.
- À l'échelle mondiale, les moussons connaîtront des **extrêmes plus importants, entre humidité et sécheresse.**
- Si les émissions de CO2 continuent d'augmenter, les océans et les terres seront **de moins en moins capables d'en absorber.**
- Certains impacts seront **irréversibles pendant des milliers d'années,** comme la fonte des calottes glaciaires et l'élévation du niveau des mers.

IMPACTS ET ADAPTATION RÉGIONALE

- Les phénomènes climatiques naturels tels qu'El Niño et La Niña continueront d'avoir un certain impact sur certaines régions à petite échelle, mais dans l'ensemble, ils auront peu d'impact sur la tendance à long terme du réchauffement de la planète.
- Comparé à un réchauffement à +1.5°C, les impacts seront plus importants avec un réchauffement de 2°C . En d'autres termes : **chaque fraction de degré que nous pouvons éviter compte.**
- Même si l'effondrement des calottes glaciaires et des circulations océaniques est peu probable d'ici 2100, **nous ne devons pas ignorer cette possibilité.**

LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE FUTUR

- Pour mettre fin au réchauffement de la planète, il faut au moins atteindre la **neutralité pour le CO2 et réduire fortement les émissions des autres gaz à effet de serre**
- Une réduction **rapide et brutale** des gaz à effet de serre peut rapidement conduire **à un climat plus stable et à une meilleure qualité de l'air.**

f o in @BONPOTE / WWW.BONPOTE.COM



Depuis la COP21 en 2015, l'Accord de Paris a fixé de nouvelles exigences. L'ensemble des États a validé l'objectif de limiter le réchauffement climatique global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

1. Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
2. Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
3. 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La loi énergie climat du 8 novembre 2019 inscrit l'objectif pour la France d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et met à jour ces objectifs pour 2030 :

1. Réduction de 30% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
2. 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

L'objectif de neutralité carbone à 2050 implique :

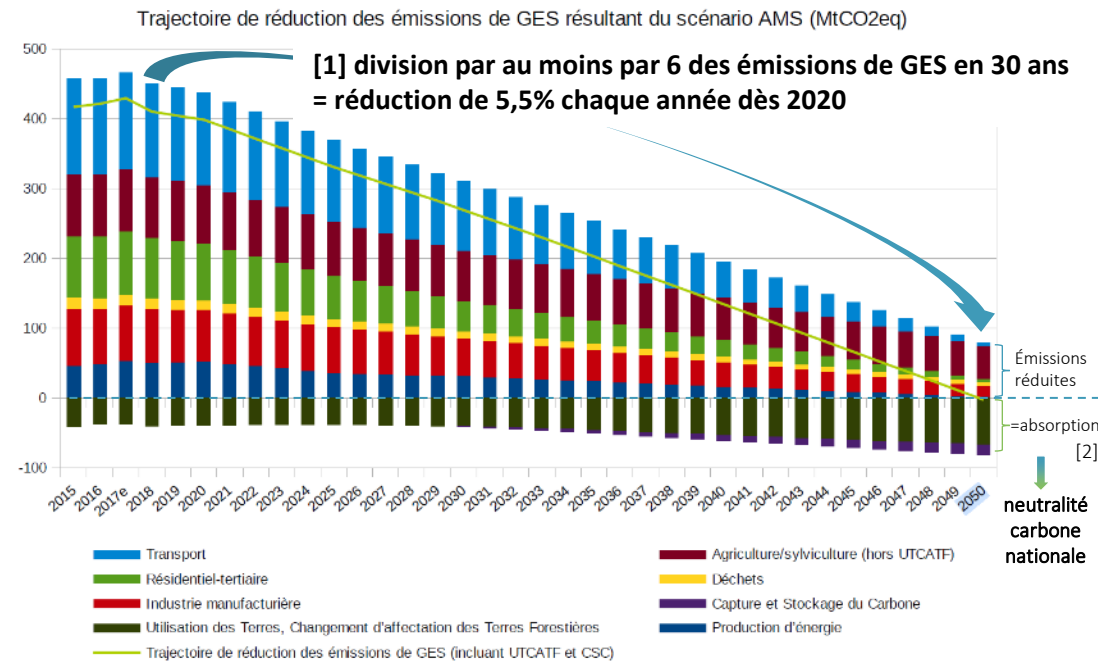
- D'une part des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre (et donc de consommations d'énergie fossile) dans tous les secteurs (voir objectifs chiffrés ci-dessous) – voir [1] sur le graphique ci-contre ;
- D'autre part le développement de la séquestration carbone des sols et espaces naturels du territoire – voir [2] sur le graphique ci-contre ;

Ainsi les réductions d'émissions de gaz à effet de serre visées à 2050 à l'échelle nationale sont telles qu'elles équivalent à ce que peuvent absorber les sols et forêts du territoire français.

Pour y parvenir, le mix énergétique sera profondément décarboné à l'horizon 2040 avec l'objectif de mettre fin aux énergies fossiles d'ici 2040, tout en accélérant le déploiement des énergies renouvelables et en réduisant drastiquement les consommations.

La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs à 2030 par rapport à 2015 sont :

- **Transport** : -28% des émissions de gaz à effet de serre (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -49% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -18% des émissions de gaz à effet de serre (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -34% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Déchets** : -35% des émissions de gaz à effet de serre (-66% d'ici 2050).



Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre déclinée par secteur définie par la Stratégie Nationale Bas Carbone pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle de la France en 2050



Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région élabore le Schéma d'Aménagement Régional, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (**SRADDET**), qui vise à remplacer le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (**SRCAE**).

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial". Ce PCAET traduit alors les orientations régionales sur le territoire de l'EPCI autour de 5 axes forts :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- L'adaptation au dérèglement climatique,
- La sobriété énergétique,
- La qualité de l'air,
- Le développement des énergies renouvelables.

Le PCAET est mis en place pour une durée de 6 ans.

Rappel du contenu du décret : "Le plan climat-air-énergie territorial définit, sur le territoire de l'établissement public ou de la métropole :

1° **Les objectifs stratégiques et opérationnels** de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;

2° **Le programme d'actions** à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique [...] ;

Lorsque l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, ce programme d'actions comporte un volet spécifique au développement de la mobilité sobre et décarbonée.

Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, ce programme d'actions comporte un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

Lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée exerce la compétence en matière de réseaux de chaleur ou de froid mentionnée à l'article L. 2224-38 dudit code, ce programme d'actions comprend le schéma directeur prévu au II du même article L. 2224-38.

Ce programme d'actions tient compte des orientations générales concernant les réseaux d'énergie arrêtées dans le projet d'aménagement et de développement durables prévu à l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme ;

3° Lorsque tout ou partie du territoire qui fait l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par un plan de protection de l'atmosphère, défini à l'article L. 222-4 du présent code, ou lorsque l'établissement public ou l'un des établissements membres du pôle d'équilibre territorial et rural auquel l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial a été transférée est compétent en matière de lutte contre la pollution de l'air, le programme des actions permettant, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques ;

4° **Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats.**"



Articulation avec les autres documents

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLH : Plan Local de l'Habitat

PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

PDU : Plan de Déplacements Urbains

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PPA : Plan de Protection de l'Atmosphère

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

SNBC : Stratégie Nationale Bas Carbone

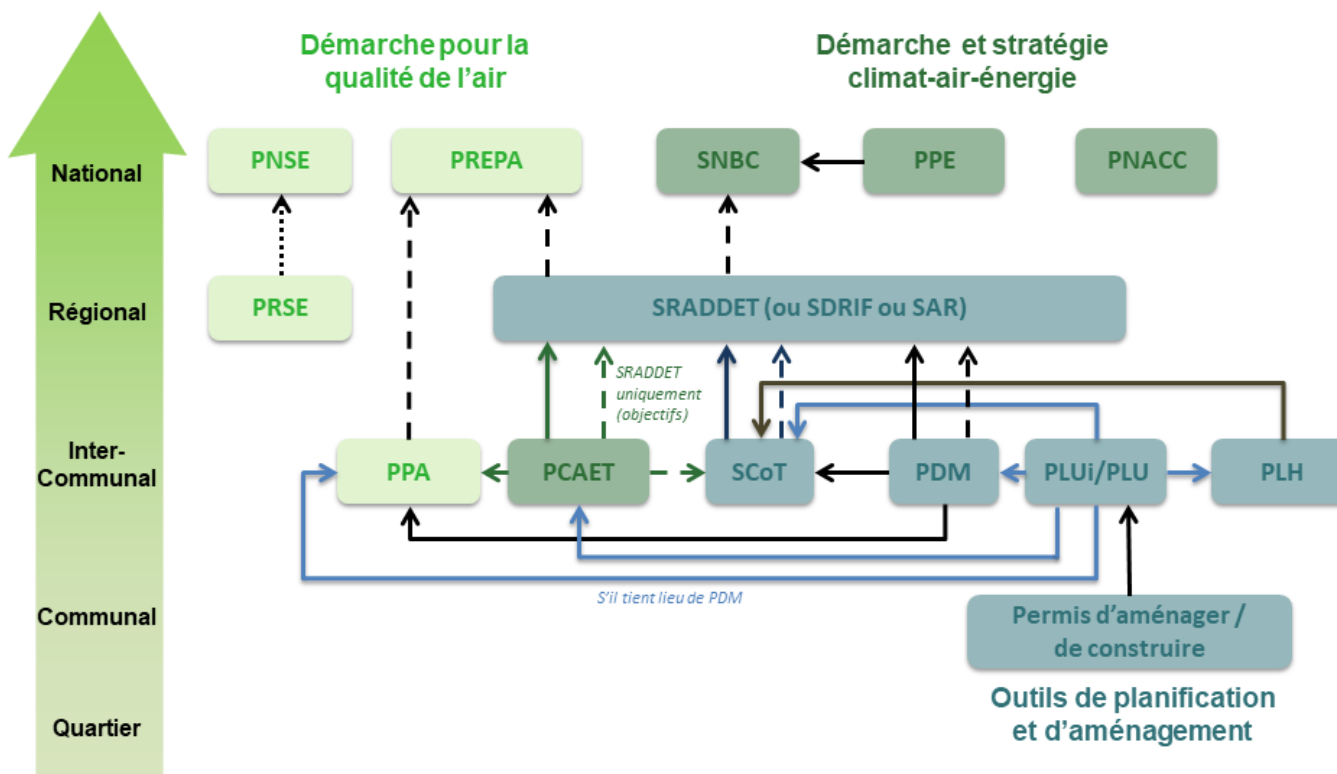
PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

PNACC : Plan National d'Adaptation au Changement Climatique

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

PNSE : Plan National Santé Environnement

PREPA : Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques

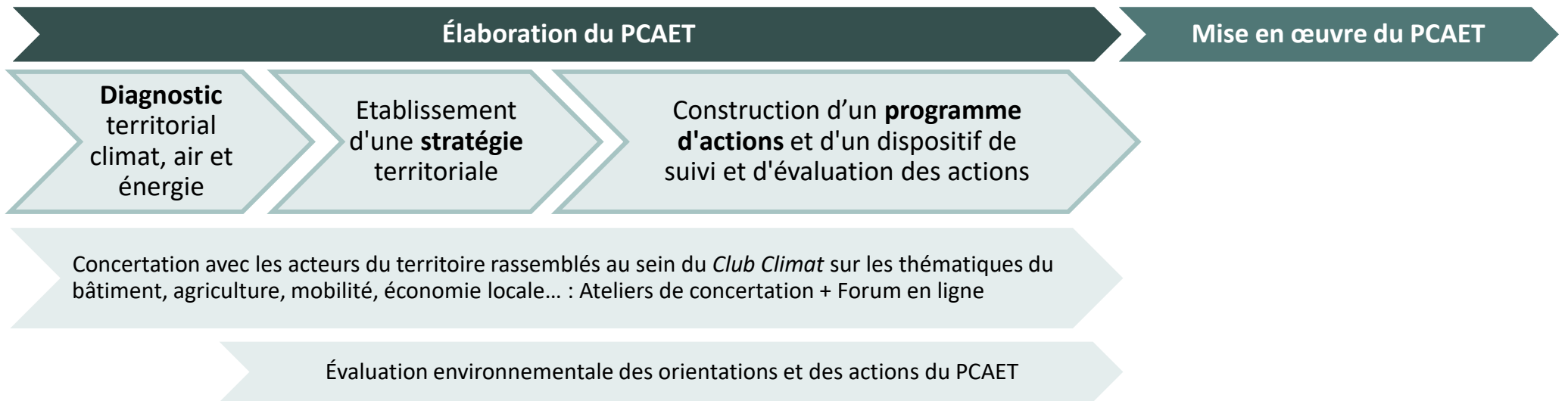


Légende:

—————> « Doit être compatible avec » signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »

- - - - -> « Doit prendre en compte » signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales »

.....> Constitue un volet



La planification territoriale de la stratégie de développement durable du territoire s'établit en 3 phases : diagnostic, stratégie, programme d'actions. Tout au long de cette planification a eu lieu une concertation afin de co-construire le PCAET avec tous les acteurs du territoire.

L'évaluation environnementale stratégique (EES) permet de vérifier que les actions du Plan Climat n'ont pas d'incidences négatives sur l'environnement, en appliquant une stratégie « éviter, réduire, compenser » le cas échéant.

Les 3 phases sont construites à partir de la phase précédente :

- Les enjeux identifiés dans le diagnostic permettent de définir une stratégie territoriale qui s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse des données climat-air-énergie) et des analyses qualitatives fournies par les retours locaux des acteurs concernés.
- Le programme d'actions est construit en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs chiffrés définis pour le territoire.



Le Plan Climat Air Energie du territoire de Terre d'Emeraude Communauté s'est construit autour de différents temps forts, qui permettront d'en faire un programme adapté aux spécificités locales et coconstruit par les acteurs du territoire :

- Séminaire de lancement élus et partenaires – 20 mars 2023
- Formation des élus aux enjeux énergie-climat – 6 avril 2023
- Réunion de **COTECH #1** Diagnostic territorial – 26 avril 2023
- Réunion de **COFIL #1** Diagnostic territorial – 5 mai 2023
- 2 ateliers de partage du diagnostic (Club Climat) – 23 mai 2023

- Atelier de co-construction de la stratégie territoriale avec les élus – 22 juin 2023
- Réunion de **COFIL #2** Validation de la stratégie territoriale – 12 juillet 2023

- Projection-discussion film « Êtres en transition – le vivant nous questionne » - le 14 octobre 2023
- 2 ateliers d'émergence d'actions (Club Climat) – le 26 et 27 octobre 2023
- Réunion de **COFIL #3** Validation et hiérarchisation du programme d'actions – 19 décembre 2023
- Séances de travail sur les actions et les moyens de mise en œuvre avec COTECH et porteurs – Janvier 2024
- Réunion de **COTECH #2** Définition modalités de mise en œuvre et suivi des actions – 15 février 2024
- Réunion de **COFIL #4 – Validation du projet PCAET** – 28 février 2024

- Conseil Communautaire de validation du projet de PCAET – 3 avril 2024
- Réunion publique de restitution – Septembre 2024



Unités : définitions

tonnes équivalent CO₂ (tCO₂e ou téqCO₂) : les émissions de GES sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ équivalent. Il existe plusieurs gaz à effet de serre : le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés... Tous ont des caractéristiques chimiques propres, et participent donc différemment au réchauffement climatique. Pour pouvoir les comparer, on ramène ce pouvoir de réchauffement à celui du gaz à effet de serre le plus courant, le CO₂. Ainsi, une tonne de méthane réchauffe autant la planète que 28 tonnes de dioxyde de carbone, et on dit qu'une tonne de méthane vaut 28 tonnes équivalent CO₂.

tonnes de carbone : une tonne de CO₂ équivaut à 12/44 tonne de carbone (poids massique). Nous utilisons cette unité pour exprimer le stock de carbone dans les sols (voir partie séquestration de CO₂) afin de distinguer ce stock de la séquestration carbone annuelle (exprimée en tonnes de CO₂ éq. / an).

tonnes : les émissions de polluants atmosphériques sont exprimées en tonnes. Il n'y a pas d'unité commune contrairement aux gaz à effets de serre. Ainsi, on ne pas additionner des tonnes d'un polluant avec des tonnes d'un autres polluants et l'analyse se fait donc polluant par polluant.

GWh et MWh : les données de consommation d'énergie finale et de production d'énergie sont données en gigawatt-heure (GWh) ou mégawattheure (MWh). 1 GWh = 1000 MWh = 1 million de kWh = 1 milliard de Wh. 1 mégawattheure mesure l'énergie équivalant à une *puissance* d'un mégawatt (MW) agissant pendant une heure. 1 kWh = l'équivalent de l'énergie fournie par 10 cyclistes pédalant pendant 1h, ou 50 m² de panneaux photovoltaïque pendant 1h, ou l'énergie fournie par 8000 L d'eau à travers un barrage de 50 m de haut, ou l'énergie fournie par la combustion de 1,5 L de gaz ou de 33 cL de pétrole

tonnes équivalent pétrole (tep) : c'est une autre unité que rencontrée pour mesurer les énergies consommées. On retrouve la même logique que la tonne équivalent CO₂ : différentes matières (gaz, essence, mazout, bois, charbon, etc.) sont utilisées comme producteurs énergétiques, avec toutes des pouvoirs calorifiques (quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible) différents : une tonne de charbon ne produit pas la même quantité d'énergie qu'une tonne de pétrole. Ainsi, une tonne équivalent pétrole (tep) équivaut à environ 1,5 tonne de charbon de haute qualité, à 1 100 normo-mètres cubes de gaz naturel, ou encore à 2,2 tonnes de bois bien sec. Dans le diagnostic toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh ou GWh ; 1 tep = 11,6 MWh.



TERRE
D'ÉMERAUDE
COMMUNAUTÉ

Sub-Jura

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE



Partie 1 - Éléments clés du diagnostic territorial

- Présentation de Terre d'Émeraude Communauté
- Chiffres clés
- Synthèse des enjeux par thématique



92 communes et 25 000 habitants

Située au sud du département du Jura, en région Bourgogne-Franche-Comté, Terre d’Emeraude Communauté résulte de la fusion au 1er janvier 2020 de 4 communautés de communes : Communauté de communes du Pays des Lacs, Communauté de communes de la Région d’Orgelet, Communauté de communes Jura Sud, Communauté de communes Petite Montagne.

Le territoire compte environ 25000 habitants et s’étend sur 980 km², ce qui en fait un territoire peu dense (25 hab./km²). Il se caractérise par sa forte ruralité et sa richesse naturelle et de paysages, qui constitue un atout touristique majeur. Il est organisé autour d’un réseau de 4 bourgs-centres au cœur des activités du territoire : Arinthod, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne et Orgelet.



Chiffres clés Terre d’Emeraude Communauté (INSEE, 2018)

Population	24 791 habitants
Densité de population	25,3 hab./km ²
Superficie	980 km ²
Nombre de communes	92
Nombre de logements	15 608
Nombre d’emplois	7 191



Consommation d’énergie en 2018 :

Terre d’Emeraude Communauté: 30,3 MWh/habitant

- Région : 31,6 MWh/habitant
- France : 25,8 MWh/habitant

Indépendance énergétique du territoire :

Production d’énergie = 56% de l’énergie consommée

Dépendance aux énergies fossiles (pétrole, gaz) :

54% des énergies consommées sont des énergies fossiles
(France : 79%)

Dépense énergétique : 71M€ = 2875€ / habitant



L’évolution du climat à horizon 2041-2070 (scénario RCP 4.5) :

- Température : +1,7°C à +1,9°C
- Vagues de chaleur : 36 à 42 jours par an
- Une légère augmentation des précipitations hivernales

Toutes ces notions sont définies dans les parties du diagnostic correspondantes. Une analyse par volet technique et une analyse par secteur sont proposées.



Emissions de gaz à effet de serre en 2018 :

Terre d’Emeraude Communauté: 8,0 tCO2e/habitant

- Région : 8,0 tCO2e/habitant
- France : 6,6 tCO2e/habitant
- Transports routiers : 38%
- Industrie : 5%
- Bâtiment (résidentiel + tertiaire) : 9%
- Agriculture : 48% (majoritairement des émissions non-énergétiques)



Séquestration de carbone :


Les forêts et prairies du territoire absorbent 185% des émissions de gaz à effet de serre

Spécificités du territoire

- Une ressource forestière majeure, qui est un atout pour la biodiversité, la séquestration carbone et la production de bois-énergie, et qui est au cœur des enjeux d’adaptation
- Un territoire couvert d’espaces agricoles avec de l’élevage extensif en prairie
- Une mobilité très dépendante de la voiture qui joue un rôle important dans les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques



Enjeux clés – Terre d’Emeraude Communauté

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 
 ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

Légende

Thématiques d'enjeu

Forêt – Espaces naturels - Paysage

Risque/Aléas

Ressource en eau


Energie-Climat

Secteurs concernés

 Agriculture

 Habitat

 Mobilités

 Economie

Enjeu prioritaire

Anticipation et prévention des risques naturels

- Feux de forêts
- Inondations
- Mouvements de terrain

Diminution de la dépendance à la voiture individuelle



Maîtrise de la consommation d'eau et anticipation des tensions sur la ressource

→ Etiages estivaux

Amélioration de l'état écologique et la continuité des cours d'eau et zones humides, maintien d'une bonne qualité chimique de l'eau

Réduction de la consommation énergétique des logements



- Sobriété
- Rénovation

Conciliation entre projets de territoire et maintien d'une faible consommation d'espaces naturels et agricoles



Diversification de l'agriculture et renforcement de sa résilience



- Stress hydrique et thermique
- Ravageurs

Gestion et adaptation des forêts et espaces naturels

- Stress hydrique et thermique
- Espèces envahissantes
- Maladies

Développement des filières économiques porteuses de la transition écologique



Maîtrise du développement du tourisme et de son impact sur les milieux



Développement de la production d'énergies renouvelables



Lutte contre la déprise agricole



- Milieux ouverts
- Population agricole



Contexte

Le secteur de la mobilité repose essentiellement sur la voiture individuelle, en raison du caractère rural du territoire et des distances domicile-travail relativement importantes. Le territoire est traversé par deux axes routiers principaux, la D470 et la D678 qui drainent des flux importants. Il n'est en revanche pas relié au réseau ferré, et seules Clairvaux-les-Lacs, Orgelet, Val-Suran et Moirans-en-Montagne sont desservies en transports en commun.

Chiffres clés climat-air-énergie



39% de la consommation d'énergie



38% des émissions de gaz à effet de serre



63% des émissions de NOx

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le réseau de bus MOBIGO dessert diverses communes dont les 4 bourgs-centres (Orgelet, Clairvaux-les-Lacs, Moirans-en-Montagne, Val Suran) et les lie aux principaux pôles locaux d'activité (Lons-le-Saunier, Saint-Claude, ...) ▪ Plus d'un quart des actifs travaillent dans leur commune de résidence, et 43% pour les 4 bourgs-centres. Les mobilités actives sont une solution cohérente pour ces populations. ▪ Un Schéma Directeur Vélo Départemental en place, et des Schémas Directeurs des Déplacements Doux sur les 4 anciennes Communautés de Communes ▪ Programme <i>Petites Villes de Demain</i> à Arinthod et Moirans-en-Montagne : actions d'aménagement de pistes cyclables ▪ Moirans-en-Montagne : initiatives IRVE, Rézo Pouce, stationnements vélos ▪ Un schéma d'implantation des IRVE et proposition d'accompagnement par le SIDE C ▪ Des projets en réflexion avec les entreprises sur le sujet des mobilités dans le cadre du COT ▪ <i>JURASSIC Vélo Tours</i> : itinéraires vélos touristiques et points de location de VAE ▪ Projet <i>LYVIA</i> sur le territoire du Haut-Jura (17 communes de TEC) ▪ Plusieurs zones de stationnement réservées au covoiturage mises en place sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des distances domicile-travail élevées ▪ 86% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture ▪ Pas de desserte ferroviaire ▪ Pas de liaison Arinthod – Lons-le-Saunier ▪ Une faible fréquence du service <i>MOBIGO</i> ▪ Un réseau d'infrastructures cyclables sous-développé, tant pour la mobilité quotidienne que touristique ▪ D'importants flux de transport de marchandises (transit)

Enjeux




- Développement du **covoiturage**
- Développement des **modes actifs** dans les communes, en particulier à Moirans, Arinthod, Clairvaux-les-Lacs et Orgelet
- Développement des **itinéraires cyclables touristiques** (sur l'axe Lons-le-Saunier – Haut-Jura par exemple)
- Renforcement de la fréquence du service de **transports en commun** et développement de l'offre
- Orientation pour le remplacement des véhicules thermiques par des **véhicules légers et à faibles émissions**



Contexte

Le parc résidentiel sur le territoire de Terre d'Emeraude est ancien (la moitié des logements sont antérieurs à 1970) et donc énergivore (pas de réglementation thermique en vigueur à cette époque). Le chauffage au bois est très développé, mais il subsiste plus d'un tiers des foyers chauffés à partir d'énergies fossiles, principalement du fioul. Le secteur résidentiel est par ailleurs la principale cause d'une artificialisation des sols plus forte qu'à l'échelle nationale.

Chiffres clés climat-air-énergie

-  **29%** de la consommation d'énergie
-  **7%** des émissions de gaz à effet de serre
-  **59%** des émissions de PM2.5

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un fort potentiel d'économie d'énergie par la rénovation des logements et la sobriété dans les usages ▪ Des bâtiments anciens (environ un tiers du parc bâti antérieur à 1948) nécessitant une rénovation légère ▪ Près de la moitié des logements sont chauffés au bois : énergie renouvelable et neutre en carbone sur son cycle de vie ▪ Une forte augmentation du nombre de chauffages au bois et des Pompes à Chaleur ▪ L'émergence de réseaux de chauffage urbains ▪ Le SCoT du Pays Lédonien en cours de révision, notamment pour prendre en compte les dernières obligations en matière de lutte contre l'artificialisation des sols (Loi Climat et Résilience, ZAN) ▪ 17 communes concernées par les lois Montagne ou Littoral, conditionnant fortement l'urbanisation ▪ Les PLUi en cours d'élaboration sur les 4 anciennes CC 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environ 1 700 logements construits entre 1948 et 1975 (15% du parc), particulièrement énergivores ▪ La moitié du parc antérieur à la première RT (1974) ▪ Plus d'un tiers des logements sont chauffés au fioul, proportion stable depuis une décennie ▪ D'importantes émissions de particules fines dues au fioul et au bois ▪ Une part importante de logements vacants (10%) et de résidences secondaires (19%)¹ ▪ Disparité des enjeux d'aménagement et de gestion du bâti résidentiel entre les bourgs-centres et les petits villages ▪ Une forte pression du tourisme sur l'habitat




Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Amélioration des performances thermiques du patrimoine bâti ▪ Substitution des énergies fossiles pour le chauffage des bâtiments par des énergies renouvelables et bas-carbone (bois-énergie, réseaux de chaleur, etc.) ▪ Maîtrise de l'artificialisation des sols ▪ Résorption de la vacance des logements et maîtrise de l'impact du tourisme/des résidences secondaires sur l'habitat ▪ Intégration de l'ensemble de ces enjeux dans la révision du SCoT et l'élaboration des PLUi
---------------	--



Contexte

Le territoire de Terre d’Emeraude Communauté dispose d’un tissu économique relativement varié, s’appuyant notamment sur plusieurs filières industrielles, autour de la plasturgie et de la construction par exemple. Fort de ses richesses naturelles, il dispose également d’un potentiel fort sur le tourisme (estival et hivernal).

Chiffres clés climat-air-énergie

-  **26%** de la consommation d’énergie (19% industrie)
-  **7%** des émissions de gaz à effet de serre (5% industrie)
-  **40%** des émissions de COVNM

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des ressources touristiques très attractives, représentant un potentiel de diversification de l’économie locale ▪ Une stratégie touristique : filière « Lacs, Cascades et Rivières », coordonnée par le PNR du Haut-Jura et le Pays Lédonien ▪ Des filières industrielles engagées dans des démarches de réduction de leur empreinte environnementale ▪ Une filière de la construction développée, qui constitue un atout pour faciliter la rénovation du bâti local ▪ Des lieux de service à la population à Orgelet, Arinthod, et Pont-de-Poitte, renforçant l’accès aux services de proximité ▪ Un Plan d’Approvisionnement Territorial en bois-énergie sur le territoire du Pays Lédonien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un flux touristique difficile à maîtriser qui impacte l’environnement ▪ Une offre touristique insuffisante (hébergement, restauration) ▪ Peu de filières porteuses de la transition écologique ▪ Peu d’acteurs de la filière de l’après première vie (réparation, réemploi, recyclage) ▪ Une filière bois limitée par le manque d’ETF et la faible accessibilité à la ressource bois

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maîtrise des flux touristiques et structuration d’une offre touristique à faible empreinte environnementale et cohérente avec les enjeux du territoire ▪ Accélération de la décarbonation de la production industrielle ▪ Appui sur la filière de la construction pour favoriser la rénovation du bâti ▪ Amélioration de la structuration de la filière bois ▪ Développement des filières d’emploi au cœur des activités de la transition écologique (APV, mobilité bas-carbone, filière bois, ...)
---------------	---



Contexte

Le territoire de Terre d'Émeraude Communauté est porteur d'une forte activité agricole, essentiellement tournée vers l'élevage bovin, et qui se traduit par la présence de nombreux espaces ouverts (prairies permanentes, fourrages, ...). La production est majoritairement orientée vers les filières laitières, valorisée par les AOP du comté, du morbier.

Chiffres clés climat-air-énergie



4% de la consommation d'énergie



48% des émissions de gaz à effet de serre



99% des émissions d'ammoniac

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un élevage extensif qui permet le maintien d'une importante surface en prairie, bénéfique pour la biodiversité et le stockage carbone ▪ Une filière économique majeure, valorisée par l'AOP Massif du Jura ▪ Des exploitants pionniers porteurs de démarches de diversification, d'adaptation ▪ Programme « fermes bas-carbone » ▪ Potentiel agritouristique fort ▪ Le Projet Alimentaire Territorial sur le territoire du Pays Lédonien portant une stratégie alimentaire du producteur au consommateur ▪ Le programme Ambition Climat 2030 du PNR du Haut-Jura ▪ De nombreuses zones humides et tourbières, au cœur des enjeux de biodiversité, séquestration carbone, lutte contre la sécheresse 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ D'importantes émissions de méthane (CH₄) et d'ammoniac (NH₃) dues au cheptel bovin ▪ Une forte vulnérabilité aux dérèglements climatiques : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Impact de la sécheresse sur la production de fourrage ▪ Ressource en eau ▪ Pression des ravageurs ▪ Une population agricole en déclin ▪ Une déprise agricole se traduisant notamment par l'embroussaillage, renforçant le risque incendie

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagnement et communication auprès des exploitants sur les enjeux de résilience, de réduction des émissions de GES et de renforcement de la séquestration carbone ▪ Renouvellement de la population agricole (transmission des exploitations) et renforcement de l'attractivité du secteur ▪ Diversification de la production et des filières (agritourisme, production d'énergie renouvelable) ▪ Diminution de la vulnérabilité de l'agriculture aux dérèglements climatiques et renforcer sa résilience ▪ Préservation des continuités écologiques et l'état des cours d'eau et zones humides du territoire
---------------	--



Partie 2 - Stratégie territoriale climat-air-énergie

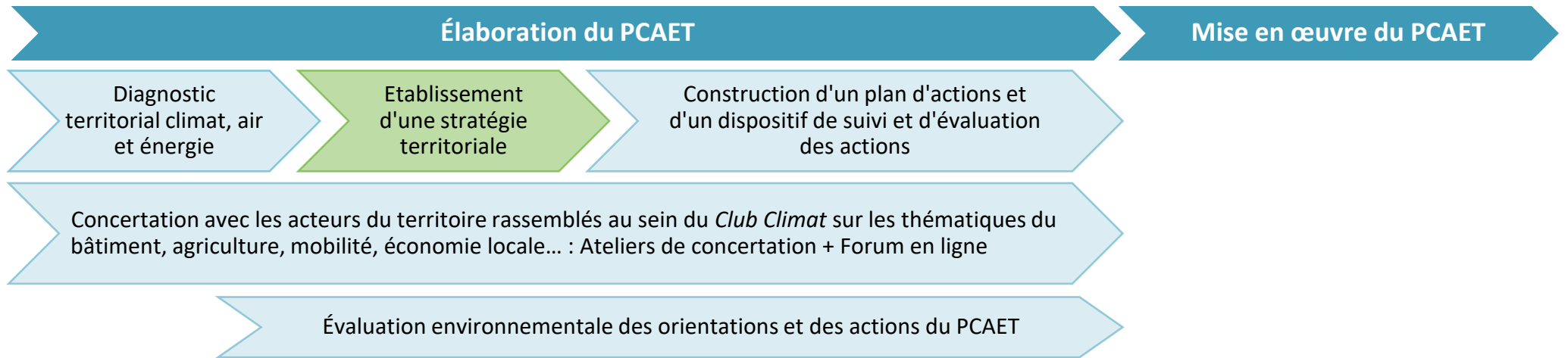
- Introduction : contexte et rappels réglementaires, méthodologie
- Vision stratégique climat-air-énergie
- Trajectoires climat-air-énergie
- Déclinaison de la vision stratégique par thématique



Contexte et rappels réglementaires, méthodologie



- Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
- Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale climat-air-énergie
- Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale



La stratégie territoriale s'appuie sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis avec les acteurs et élus du territoire (amendement du diagnostic en Comité Technique, validation du diagnostic en Comité de Pilotage, atelier de partage des enjeux territoriaux avec le grand public, atelier de co-construction de la vision stratégique avec les élus).

Ainsi la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.



Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2026, 2030, 2031 et 2050**. Les objectifs seront aussi déclinés pour les années de mi-parcours et de fin du PCAET (**2026 et 2029**). Les objectifs réglementaires détaillés se trouvent en annexe.

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est **couvert par un plan de protection de l'atmosphère** mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »



Pour chacune des 6 thématiques suivantes :

1. **Habitat et aménagement du territoire**
2. **Mobilités**
3. **Ressource en eau**
4. **Espaces naturels, forêts et biodiversité**
5. **Agriculture et alimentation**
6. **Economie locale**

3 scénarios stratégiques d'ambitions différentes ont été proposés aux élus du territoire lors d'un atelier de travail : **scénario tendanciel**, **scénario transition et scénario ambitieux** (scénarios proposés pour chaque thématique en annexe).

En transversalité, dans chacune des thématiques, ont été inclus des éléments portant sur :

- Le développement des énergies renouvelables
- Le tourisme
- Les risques naturels

En s'appuyant sur les enjeux propres à chaque thématique, les chiffres clés issus du diagnostic territorial, et les trajectoires énergie-climat prospectives (tendancielle, réglementaire, potentiel maximum – voir les trajectoires du territoire), les élus ont pu se positionner sur le scénario à privilégier et le niveau d'ambition visé par le territoire.

Une fois le scénario privilégié identifié, des modifications à la marge ont été effectuées pour les thématiques Habitat et aménagement du territoire, Mobilités, Ressource en eau, Espaces naturels, forêts et biodiversité et Economie locale (éléments des scénarios écartés ou ajoutés au scénario choisi, objectifs opérationnels ajustés, ordre des items rectifié). Le scénario retenu dans la thématique Agriculture et alimentation a fait l'objet d'une modification en profondeur à l'issue de la réunion de Comité de Pilotage du 12 juillet 2023. Le choix a été fait de ne pas inscrire dans la vision stratégique de préconisations concrètes de modification des pratiques agricoles, Terre d'Emeraude Communauté n'en ayant pas la légitimité.

L'objectif était de **permettre une vision prospective du territoire sur les enjeux du PCAET** et une discussion pour converger vers une stratégie, pour **construire collectivement une ambition à moyen et long termes pour le territoire**.

Ainsi, cette stratégie donne un cadre au territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.


Dans la partie qui suit, est déclinée la **vision stratégique globale retenue pour chaque thématique**, et les différents objectifs « chapeaux ».

La partie suivante présente **la trajectoire climat-énergie-air du territoire de Terre d'Emeraude Communauté, à horizons 2030 et 2050**.

Enfin, dans la dernière partie est déclinée la vision stratégique détaillée retenue pour chacune des 6 thématiques.



Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

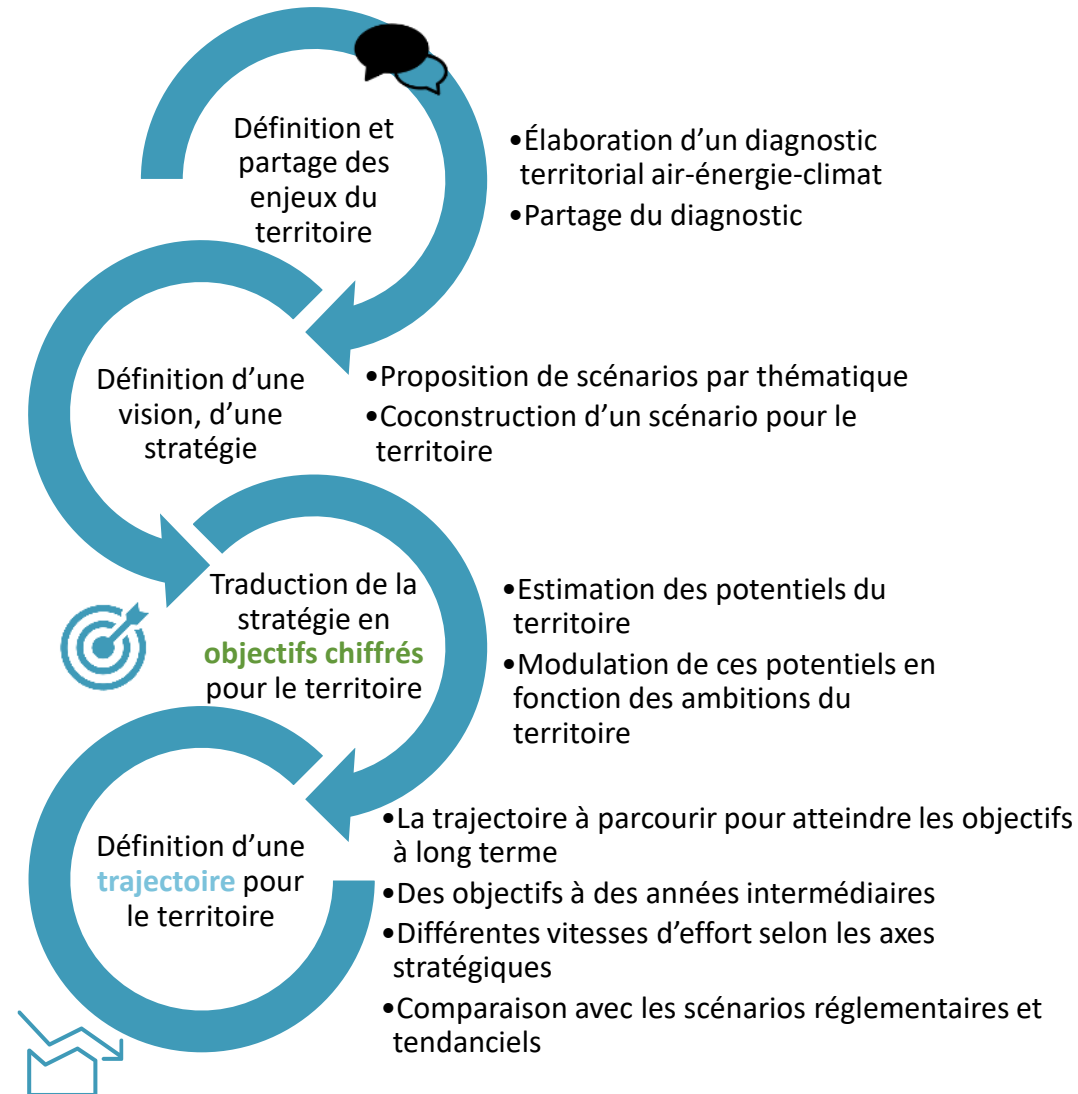
Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 
 ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports en commun...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'action du PCAET.



Objectifs chiffrés :

Objectifs globaux (réduction des émissions de gaz à effet de serre par ex.)
 +
Objectifs opérationnels pour parvenir aux objectifs globaux (nombre de logements rénovés par ex.)

Vision stratégique climat-air-énergie pour Terre d'Emeraude Communauté

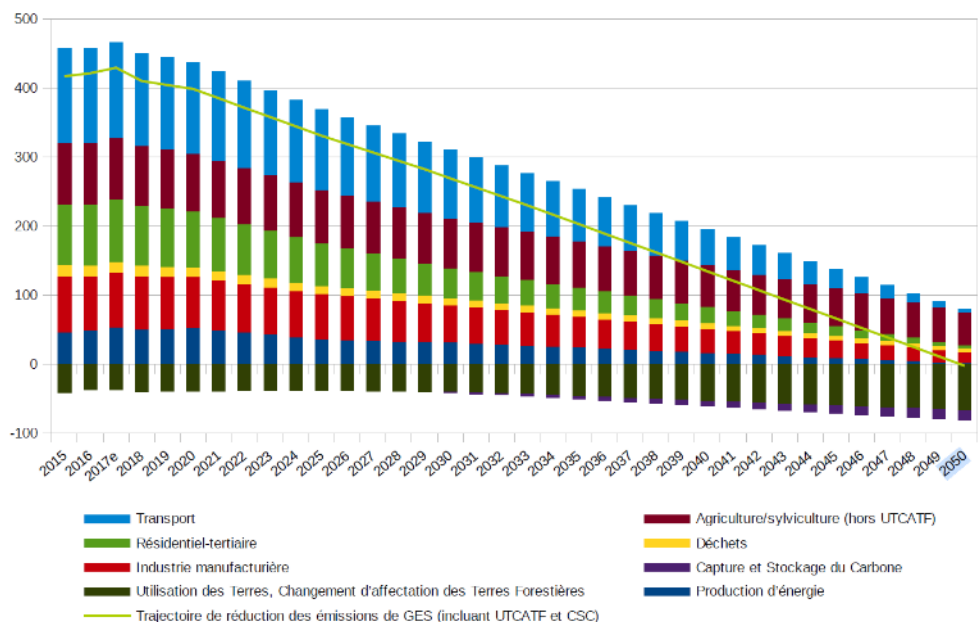


- Contribuer à l'objectif national de neutralité carbone en 2050
- S'adapter aux conséquences inévitables d'un climat qui change
- Vision stratégique pour le territoire de Terre d'Emeraude Communauté
- 3 objectifs « chapeaux » pour le territoire



Objectifs nationaux de la Stratégie Nationale Bas Carbone :

- Émissions de gaz à effet de serre : **-40% d'ici 2030** par rapport à 1990
- Consommations d'énergie : **-20% d'ici 2030** par rapport à 2012
- Consommation d'énergies fossiles : **-40 % d'ici 2030** par rapport à 2012,
- 33% d'énergies renouvelables** dans la consommation finale d'énergie
- Neutralité carbone à 2050.**



Stratégie Nationale Bas Carbone → Objectifs sectoriels sur les émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015 :

- Transport** : -28% d'ici 2030 (-97% d'ici 2050)
- Bâtiment** : -49% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)
- Agriculture** : -18% d'ici 2030 (-46% d'ici 2050)
- Industrie** : -35% d'ici 2030 (-81% d'ici 2050)
- Production d'énergie** : -33% d'ici 2030 (-95% d'ici 2050)

SRADDET Bourgogne-Franche-Comté → Objectifs sectoriels sur les consommations d'énergie par rapport à 2012 :

- Transport** : -24% d'ici 2030 (-52% d'ici 2050)
- Résidentiel** : -30% d'ici 2030 (-70% d'ici 2050)
- Tertiaire** : -32% d'ici 2030 (-63% d'ici 2050)

Le SRADDET ne décline pas d'objectifs spécifiques pour les secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des déchets.

Émissions de GES territoriales

Séquestration carbone territoriale

Neutralité carbone en 2050

...et s'inscrire dans les objectifs régionaux à 2030 définis dans le SRADDET Bourgogne-Franche-Comté :

- Une réduction de 25 % de la consommation énergétique régionale à horizon 2030, et de 54% à horizon 2050.
- Une production annuelle d'énergies renouvelables et de récupération de 31% de la consommation énergétique finale en 2030 (77% en 2050)
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre de moitié en 2030 et de 79% en 2050

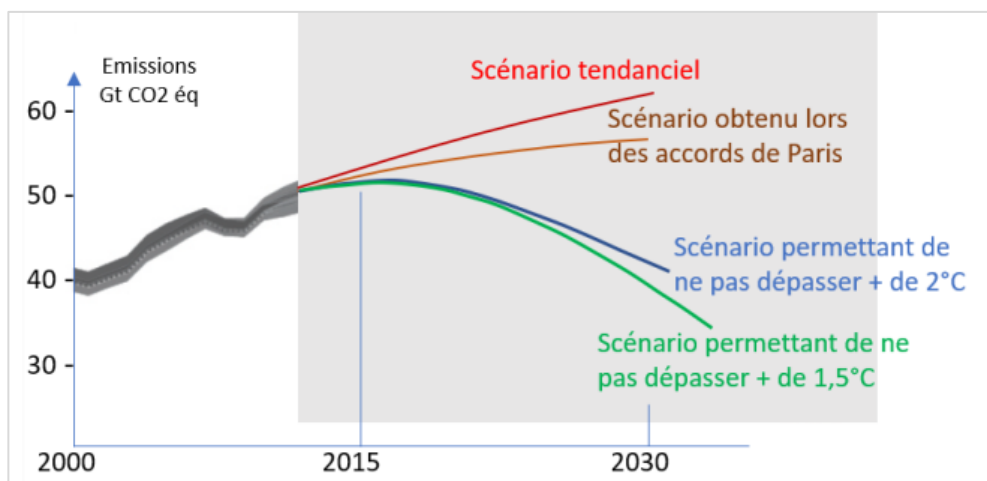


Ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC

Les trajectoires « d'urgence climatique » qui visent à **limiter le réchauffement climatique à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de 1,5°C ou 2°C par rapport au niveau préindustriel** demandent plus d'efforts que les trajectoires réglementaires. S'aligner sur ces trajectoires nécessite ainsi de « sortir du cadre » et d'imaginer des **changements importants dans l'organisation de la société**.

Trajectoire 1,5°C

- **Objectif :** Ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique global d'ici 2100.
- **Seule cette trajectoire permet d'envisager un avenir sans dégradation majeure des écosystèmes.**



Scénarios d'émissions mondiales de gaz à effet de serre

Trajectoire 2°C

- **Objectif :** Ne pas dépasser 2°C de réchauffement climatique global d'ici à 2100.
- Une trajectoire 2°C **ne permet pas d'éviter des dégradations importantes des écosystèmes** et nécessite de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** conséquentes pour faire face aux changements des paramètres géophysiques.
- Une telle trajectoire devrait **éviter un risque d'emballement climatique**.

Plan national d'adaptation au changement climatique 2

Avec son second PNACC (2018-2022), la France a pour objectif d'adopter une adaptation effective en cohérence avec une hausse de température de 1,5°C à 2°C au niveau mondial par rapport au XIX^{ème} siècle. La nouvelle Stratégie française énergie-climat (SFEC), en cours d'élaboration comprendra le Plan national d'adaptation au changement climatique révisé (PNACC 3).



Habitat et aménagement du territoire

Une **rénovation énergétique** accompagnée et accélérée



Mobilités

Des **alternatives** à l'autosolisme se développent pour les habitants



Ressource en eau

Une ressource en eau mieux **préservée** et des crises **anticipées**



Espaces naturels, forêt et biodiversité

Des écosystèmes **résilients** et moins vulnérables aux impacts climatiques



Agriculture et alimentation

Des filières **résilientes** et une **adaptation** progressive des pratiques agricoles et des modes de consommation



Economie locale

De **nouveaux débouchés** du secteur allant vers une transition écologique





3 objectifs « chapeaux » pour le territoire

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

Berser
Levrault

ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

- **Contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et contribuer à la neutralité carbone de la France :**
 - Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici 2030 par rapport à 2018 et de 71% d'ici 2050
 - Une séquestration carbone correspondant à 2,3 fois les émissions territoriales d'ici 2030, et à 6 fois celles-ci d'ici 2050, pour que le territoire contribue à la neutralité carbone globale.
- **Au niveau local, s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique, en particulier concernant la ressource en eau et la ressource forestière**
- **Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables :**
 - Baisse des consommations d'énergie de 27% d'ici 2030 et de 57% d'ici 2050
 - Développer de façon maîtrisée la production d'énergie renouvelable sur le territoire pour atteindre un équilibre entre production et consommation énergétique en 2030, et devenir un territoire à énergie positive en 2050.

Les trajectoires à 2030 et 2050 pour les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques à l'échelle du territoire sont détaillées en partie 2 (page suivante).






Trajectoires climat-air-énergie pour Terre d'Emeraude Communauté



- Quelle marge de manœuvre pour Terre d'Emeraude Communauté ?
- Trajectoires climat-énergie à 2030 pour Terre d'Emeraude Communauté
- Trajectoires climat-énergie à 2050 pour Terre d'Emeraude Communauté



Quelle marge de manœuvre pour Terre d'Emeraude Communauté ?

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le 
 ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

Comparaison avec les potentiels du territoire (potentiels = calculs prospectifs pour chaque secteur du maximum d'économie d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre atteignables – calculs effectués dans le diagnostic).

Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour Terre d'Emeraude Communauté, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

1. La trajectoire tendancielle : Poursuite des tendances observées. Ces tendances sont calculées secteur par secteur, avec 2008 pour année de référence (année de référence de la SNBC).

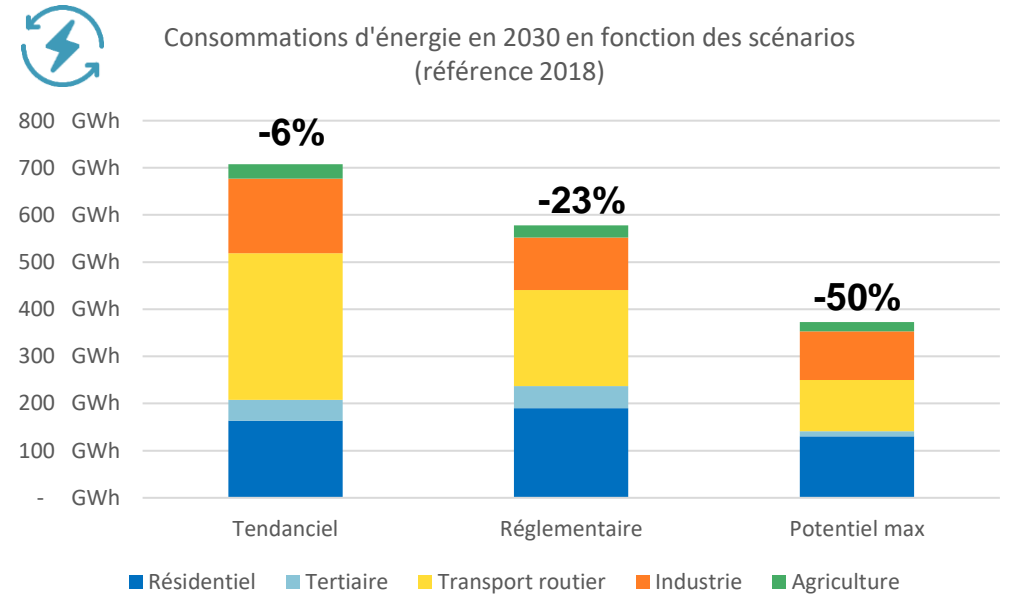
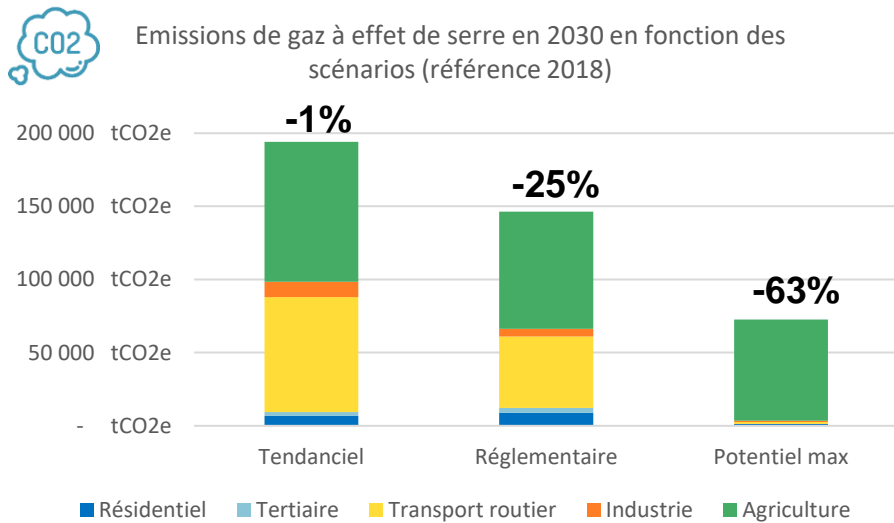
2. La trajectoire réglementaire : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone (objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre) et du SRADDET Bourgogne-Franche-Comté (objectifs de réduction des consommations d'énergie).

3. Le « Potentiel Max » du territoire : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

Les détails des trajectoires sont fournis en annexe. Les détails de l'évaluation des potentiels maximaux sont décrits dans le diagnostic, par secteur.

Cette comparaison montre que le territoire de Terre d'Emeraude Communauté dispose des gisements théoriques pour s'inscrire au minima dans une trajectoire réglementaire, voire pour porter une stratégie plus ambitieuse.

Ainsi la trajectoire de Terre d'Emeraude Communauté présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et SRADDET).

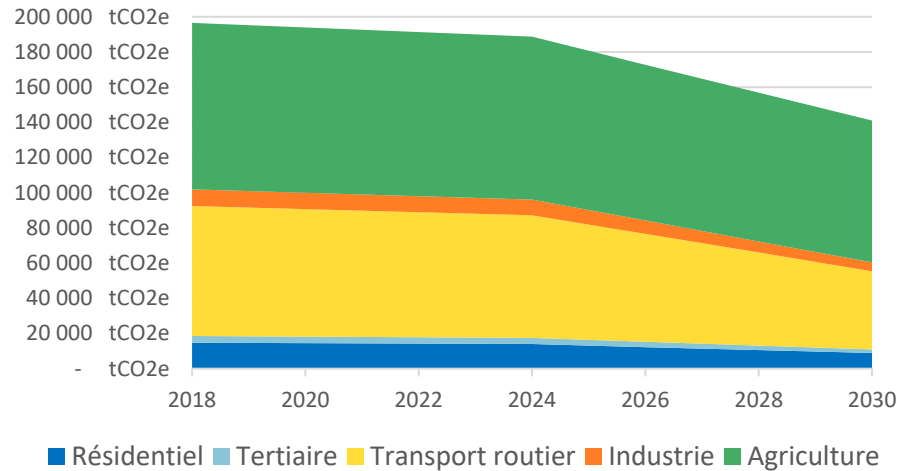




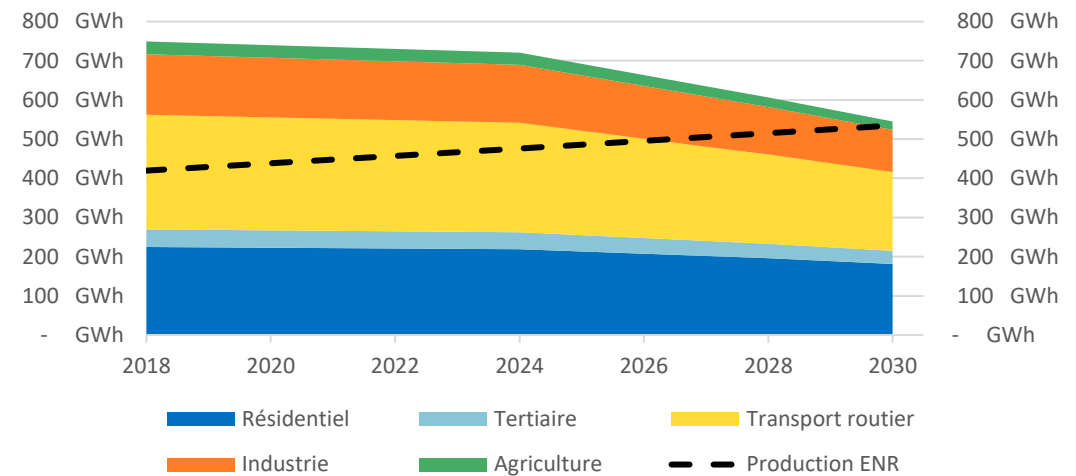
Les trajectoires climat-énergie à 2030 pour Terre d'Emeraude Communauté

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

Emissions de gaz à effet de serre (trajectoire visée)



Consommations d'énergie (trajectoire visée)




Secteur	Trajectoire TEC 2018-2030	Réglementaire (SNBC)*
Résidentiel	-40%	-40%
Tertiaire	-45%	-12%
Transport routier	-40%	-34%
Industrie	-46%	-45%
Agriculture	-15%	-15%
Total	-28%	-25%

Secteur	Trajectoire TEC 2018-2030	Réglementaire (SRADDET)*
Résidentiel	-19%	-15%
Tertiaire	-26%	+4%
Transport routier	-31%	-30%
Industrie	-30%	-28%
Agriculture	-34%	-21%
Total	-27%	-23%

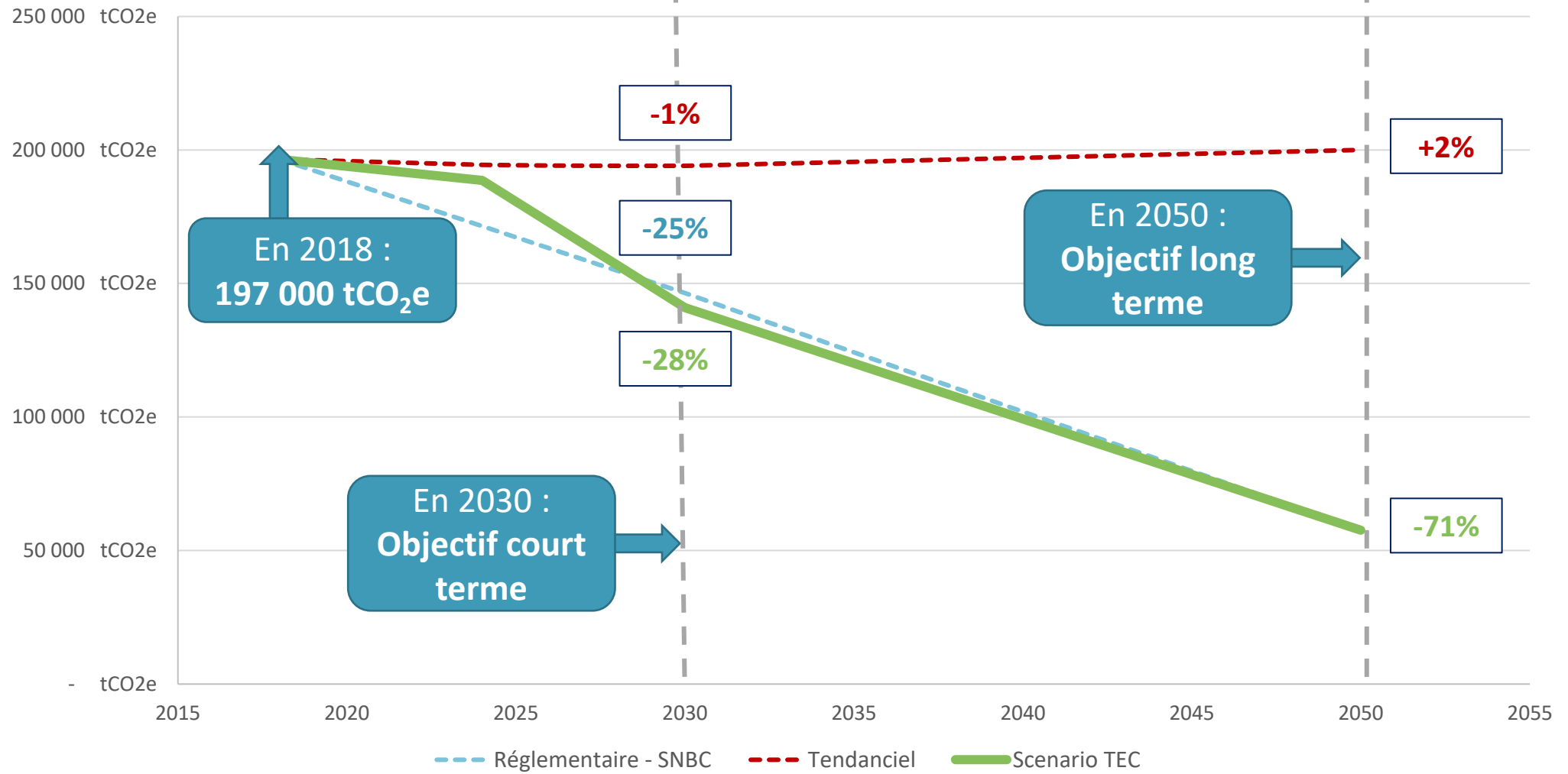
- Ces tableaux comparent pour chaque secteur l'objectif visé par le territoire à la réglementation. Les secteurs en vert sont les secteurs pour lesquels l'ambition est conforme ou supérieure aux objectifs réglementaires. C'est le cas pour l'ensemble des secteurs.
- L'objectif réglementaire de consommation d'énergie dans le secteur tertiaire est positif. Le SRADDET définit des objectifs par rapport à 2012, or l'année de référence du PCAET étant 2018 un calcul a été fait pour rapporter ces objectifs à 2018. Pour les secteurs où une réduction a été forte dans le passé (c'est le cas du tertiaire) cela fait donc apparaître des taux annuels positifs, mais cela ne reflète pas une volonté réglementaire d'augmenter les consommations d'énergie.



Trajectoire climat à 2050 pour Terre d'Emeraude Communauté

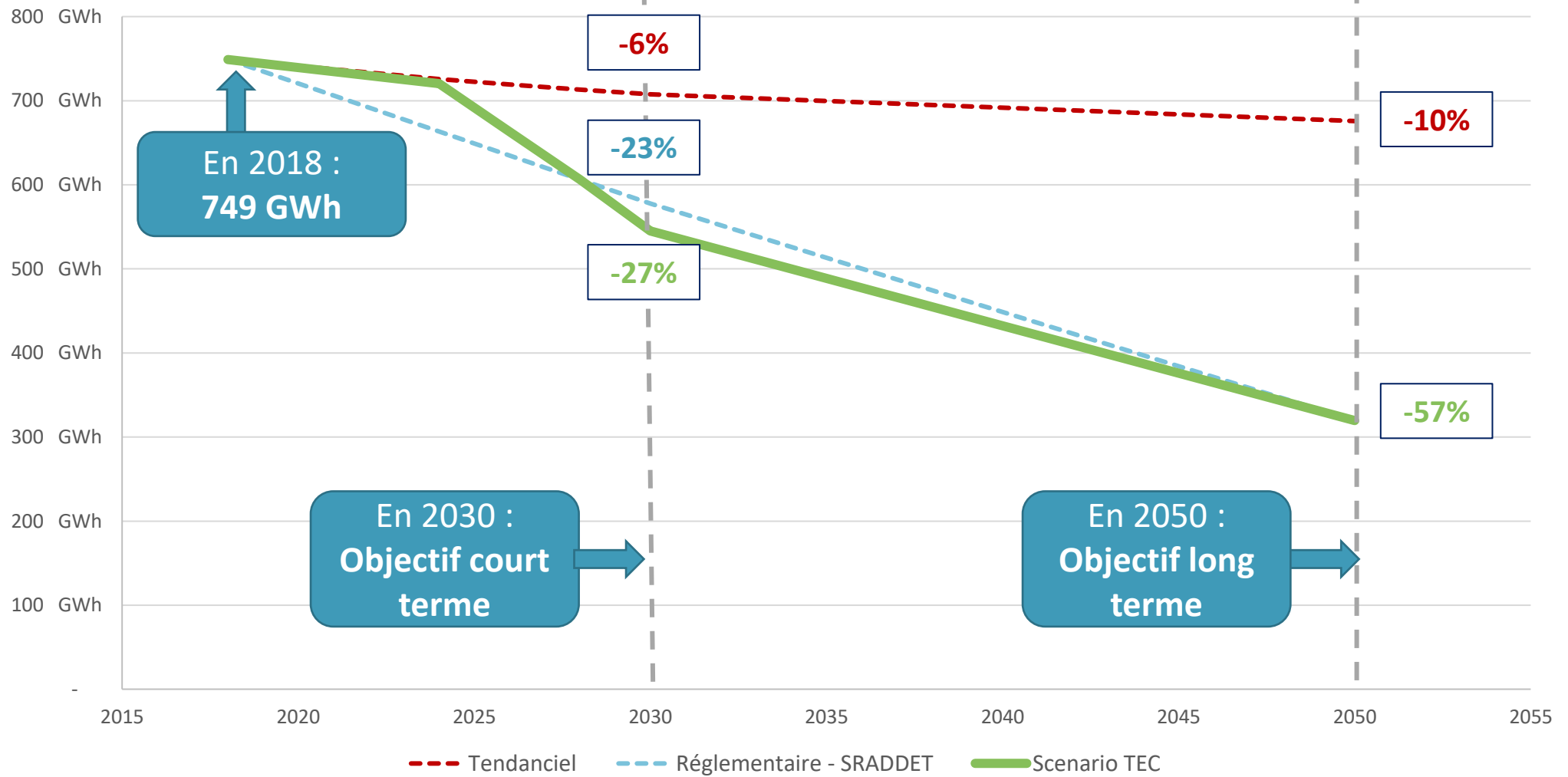
Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 
ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs de la SNBC appliqués au territoire – Emissions de gaz à effet de serre - Objectifs par rapport à 2018





Trajectoire du PCAET comparée à la trajectoire tendancielle et aux objectifs régionaux appliqués au territoire –
Consommations d'énergie – Objectifs par rapport à 2018





Objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques

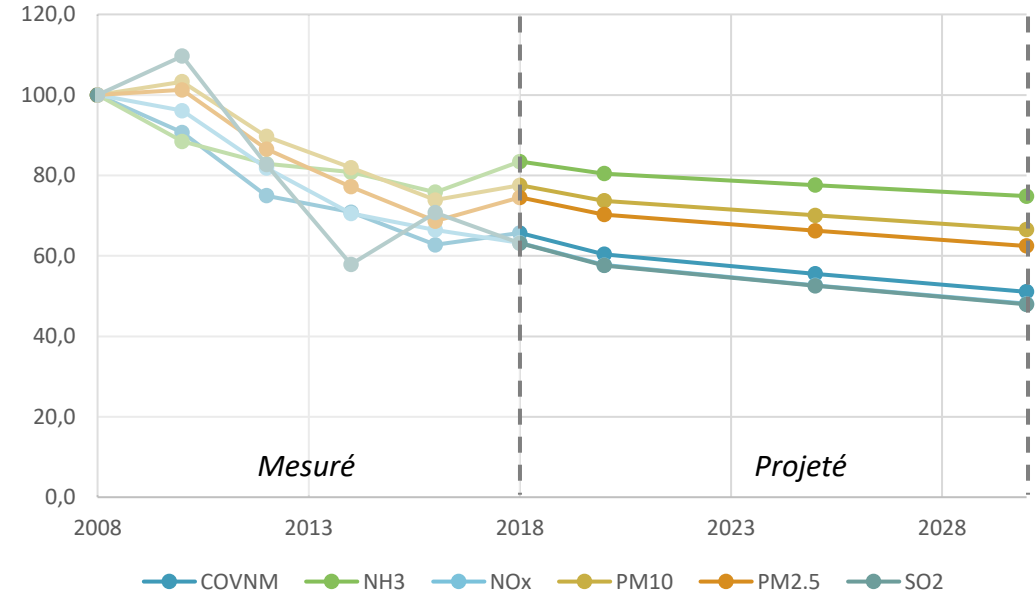
- Au niveau national, le PREPA (Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques) fixe des objectifs chiffrés à horizon 2030 pour les principaux polluants, **en prenant 2005 comme année de référence**. Ces objectifs sont présentés ci-contre et ont été déclinés à l'échelle du territoire de Terre d'Emeraude Communauté.
- Le tableau donne les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques en 2030 par rapport à 2005 définis par le PREPA, et les objectifs définis pour la stratégie de Terre d'Emeraude Communauté (voir graphique). Ces objectifs sont définis :
 - Tendanciellement, lorsqu'un prolongement à 2030 de l'évolution tendancielle 2008-2018 conduit à un niveau d'émission conforme aux exigences du PREPA
 - Conformément aux objectifs du PREPA dans le cas contraire
- Les mesures consistant à réduire les consommations d'énergie finale et les émissions de gaz à effet de serre s'accompagnent régulièrement d'une baisse d'émissions de polluants atmosphériques (abandon des combustibles fossiles pour les besoins en chaleur, sobriété des usages, électrification de la mobilité...). La trajectoire climat-énergie de Terre d'Emeraude Communauté présentée précédemment est donc cohérente avec les objectifs de réduction d'émissions de polluants atmosphériques exposés ici.
- A cela seront ajoutés des axes d'actions complémentaires comme le remplacement des systèmes de chauffage au bois non performants, mais ceux-ci n'ont pas été évalués de manière spécifique.

Objectifs de réduction de émissions de polluants atmosphériques par rapport à 2005

	SO ₂	NO _x	COVNM	NH ₃	PM ₁₀	PM _{2.5}
Obj. PREPA 2030	-77%	-69%	-52%	-13%		-57%
Obj. TEC 2030	-77%	-69%	-65%	-36%	-47%	-57%



Evolution des émissions de polluants atmosphériques entre 2008 et 2030 pour le territoire de Terre d'Emeraude Communauté (base 100)





Production d'énergies renouvelables en 2030

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le



ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

Un développement des énergies renouvelables inscrit dans la vision stratégique



Pompes à chaleur, photovoltaïque en toiture, bois-énergie



Pilotage de la disponibilité et de la ressource en eau



Gestion durable de la ressource en bois



Photovoltaïques en toitures agricoles, méthanisation

Une dynamique positive

- 9 projets photovoltaïques en cours
- 1 méthaniseur (Rothonay, 2021)
- Projet Vouglans/Saut-Mortier

Axes d'actions	Production en 2018 (GWh)	Objectif pour 2030 (GWh)	Potentiel de développement
Solaire PV au sol	5,3*	10	9 projets en cours
Solaire PV toits		10	12 GWh
Solaire PV toits agricoles	0	5	10 GWh
Solaire PV ombrières de parking	0	5	+
Eolien terrestre	0	0	-
Hydraulique	395,5	430**	Vouglans/Saut-Mortier
Méthanisation - Electricité	0	5	39 GWh
Solaire thermique toiture	0,4	5	11 GWh
Aérothermie / Géothermie / Pompes à chaleur	Inconnu	10	+
Bois énergie ménages - Chaleur	Inconnu	20	160 GWh
Bois énergie chaufferie - Chaleur	28	30	
Méthanisation - Chaleur	0	5	39 GWh
TOTAL	419	535	700

**Production du parc photovoltaïque de Soucia et des installations solaires photovoltaïques en toiture de bâtiments. En 2024, le parc photovoltaïque de Soucia a produit environ 6,7 GWh d'électricité (source : altus energy).*

***Le projet de pompe inversée pour remonter de l'eau dans le lac de Vouglans va permettre de générer environ 30 GWh supplémentaires. L'intérêt principal du projet réside dans la capacité de stockage supplémentaire, estimée à 200 GWh annuellement, ce qui permettra d'améliorer la pilotabilité du système électrique.*

Déclinaison de la vision stratégique par thématique



- Habitat et aménagement du territoire
- Mobilités
- Ressource en eau
- Espaces naturels, forêts et biodiversité
- Agriculture et alimentation
- Economie locale



Une rénovation énergétique accompagnée et accélérée

Pour réduire la précarité énergétique et renforcer la performance et la qualité des logements :

- La communication et la sensibilisation auprès des habitants, acteurs et agents publics permettent de construire une **culture commune de sobriété énergétique dans les usages** et une baisse de la facture énergétique des ménages.
- Les particuliers sont **accompagnés dans leurs projets de rénovation** grâce à de la communication et aux conseils apportés par l'espace France Service, point d'entrée unique de la rénovation sur le territoire. Des **diagnostics efficaces** sont réalisés avant les travaux de rénovation, permettant d'orienter efficacement l'attribution des aides disponibles et de prioriser les bâtiments anciens et énergivores. **Le rythme de rénovation s'accélère chaque année. Les performances thermiques du patrimoine bâti s'améliorent et la consommation d'énergie des logements baisse de 19% d'ici 2030.**
- Les **rénovations sont qualitatives** : adaptées au patrimoine bâti et au confort d'été, elles privilégient les matériaux locaux et permettent des économies d'énergie importantes. Les chantiers veillent à limiter le bruit et la pollution, et expérimentent la récupération de matériaux.
- Les **collectivités** mettent en place des plans de sobriété dans les bâtiments publics et engagent des démarches de rénovation des **bâtiments les plus énergivores**, dans une volonté d'économie.
- Les habitants installent des panneaux solaires en toiture qui s'intègrent au paysage, des pompes à chaleur, et expérimentent la géothermie, encouragés par les soutiens financiers, la communication, et de la mutualisation. **D'ici 2030, le développement des énergies renouvelables permet de remplacer un tiers des chauffages au fioul.**
- Des opérations de rénovation visent les équipements touristiques existants et les logements vacants (10% du parc) pour **améliorer l'existant**, limiter l'artificialisation des sols et **revitaliser les centres**.
- L'aménagement du territoire est repensé grâce aux documents d'urbanisme en cours de révision/d'élaboration, pour laisser place aux **mobilités entre habitat et services, et favoriser l'accueil d'activités dans les villages**.

Des alternatives à l'autosolisme se développent pour les habitants

Pour diminuer l'autosolisme et limiter les impacts sur les ménages du prix des carburants :

- Les pratiques de mobilité sur le territoire sont étudiées, et les potentialités de report modal sur le territoire sont identifiées.
- Le développement des services de proximité (revitalisation) et du télétravail (grâce à la généralisation de la fibre optique) permet de **réduire les besoins de déplacement** des habitants.
- Du covoiturage est organisé spontanément et via les plateformes et aires pour les trajets du quotidien, permettant de **réduire la fréquentation des grands axes**.
- Incités par les aides de l'Etat et le développement de bornes de recharge, les habitants remplacent progressivement leurs voitures thermiques par **des voitures électriques légères**.
- Des **pistes cyclables sont progressivement développées dans les bourgs-centres**, et autour des principales zones d'activités, sur les voies existantes. Allié à l'évolution des **comportements et des services vélo**, cela permet d'augmenter la **part modale du vélo à 5% en 2030** (1% en 2018), et d'apaiser les centres.
- Les **entreprises sont proactives** sur la mobilité durable : Plans de Déplacements Inter-Entreprises, Forfait Mobilité Durable. Des solutions de mobilité alternatives (ex : covoiturage) sont facilitées par les entreprises qui partagent une même zone d'activité.
- A plus long terme, les **services de transports en commun sont améliorés** : adaptation de l'organisation des services pour optimiser les taux de remplissage. En particulier, les transports scolaires sont utilisés par un plus grand nombre (public non-scolaire).



Une ressource en eau mieux préservée et des crises anticipées

- Des actions pour **économiser l'eau** sont mises en œuvre par tous les **acteurs**. Des récupérateurs d'eau sont notamment installés afin d'éviter l'utilisation d'eau potable.
- Le **développement du territoire est adapté à la disponibilité actuelle et future de la ressource en eau**, en prenant en compte les besoins pour les milieux aquatiques et humides.
- Le contrôle de la performance du **réseau d'eau** et les aides au financement des captages et réseaux sont renforcés.
- Une **gestion concertée de la ressource en eau** est mise en place avec les acteurs de l'eau et les territoires voisins. Elle permet de garantir l'interconnexion pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable, en priorité sur les zones en déséquilibre quantitatif.
- La **production hydroélectrique** poursuit son développement et contribue au pilotage de la disponibilité en eau des cours d'eau et lacs.



Des écosystèmes résilients et moins vulnérables aux impacts climatiques

- Les essences forestières sont **diversifiées et gérées par une approche par massif** (libre évolution ou la gestion active), en poursuivant notamment les actions de maîtrise foncière par les acteurs publics. Une vigilance renforcée est apportée sur l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Cette diversification réfléchie permet d'assurer la résilience forestière face aux changements climatiques et aux risques sanitaires.
- La capacité d'accueil des sites touristiques est contrôlée et **les flux touristiques canalisés** par des aménagements et encadrements spécifiques. L'ensemble de l'offre touristique a évolué vers la **découverte responsable du territoire**. Les espaces naturels sont ainsi préservés et peuvent se régénérer sans pression anthropique.
- Les ressources naturelles sont gérées de **manière durable et globale** (restauration et renforcement des continuités écologiques qui s'appuient sur la Trame verte et bleue) afin de réduire les pressions induites par le changement climatique et préparer l'adaptation des écosystèmes (préserver l'existant et créer de nouvelles ressources). Des échanges de bonnes pratiques sont mis en place entre communes et acteurs forestiers pour diffuser et massifier les initiatives pertinentes.
- **L'exposition aux risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, ruissellement, incendies...) **est limitée** grâce à la préservation de zones d'expansion de crues, zones humides, cours d'eau, au reboisement et au maintien des prairies inondables et des zones forestières entretenues.
- Une trame fonctionnelle est réalisée pour le bois scolyté et permet de fournir du bois pour la construction et le bois-énergie. La filière est maintenue et les besoins ont été adaptés à ce que peut fournir la forêt.



Des filières résilientes et une adaptation progressive des pratiques agricoles et des modes de consommation

- Appuyés notamment par les organisations professionnelles, les **exploitants agricoles définissent et mettent en place des actions pour adapter leurs pratiques** face à la raréfaction de la ressource en eau, au risque sécheresse, et aux éléments pathogènes et envahisseurs. Ces mesures d'adaptation ont également un effet bénéfique sur la qualité des sols et espaces agricoles et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, un **accompagnement** est fourni aux **exploitants souhaitant diversifier** leur activité : production d'énergie renouvelable, tourisme à la ferme, production de matériaux biosourcés, etc.
- La population agricole est **accompagnée** notamment par la collectivité via de la formation et de la communication sur les effets du changement climatique. Cela permet de **pérenniser les filières** et de renforcer la **résilience** du secteur face au changement climatique.
- De nombreuses actions de sensibilisation et de formation sont menées auprès des scolaires et des habitants dans le but d'impulser des **changements de mode de consommation** (local, de saison, etc.). En particulier, des actions sont menées dans la restauration scolaire pour favoriser l'alimentation locale et de qualité, et réduire le gaspillage alimentaire.



De nouveaux débouchés du secteur allant vers une transition écologique

- Les industries mettent en place des mesures de **sobriété et d'efficacité énergétique**, et valorisent leur chaleur fatale, ce qui leur permet de réduire significativement leur consommation d'énergie. Les filières industrielles, notamment de plasturgie et de jouets, utilisent des matériaux recyclés.
- Des industries **des secteurs porteurs de la transition écologique** s'implantent sur le territoire et permettent de créer de nouveaux emplois en lien avec la transition écologique : énergies renouvelables, mobilité durable, filière-bois, valorisation de la chaleur fatale... **La filière de l'éco-rénovation locale se renforce** via les artisans locaux et le recours aux biomatériaux locaux.
- Les activités de l'économie circulaire se développent, des petites structures de l'économie sociale et solidaire aux industries. **Une filière de l'après-première-vie est structurée**, rassemblant les acteurs du recyclage, de la réparation et du réemploi, bénéficiant notamment à l'emploi local.
- Les projets des entreprises sont évalués et soutenus en fonction de leur **contribution à la transition écologique** (stratégie de décarbonation et d'adaptation, plan de sobriété et d'économie d'eau, ...). Une véritable culture de la sobriété s'instaure dans le tertiaire.
- La **filière bois-énergie est pérennisée** grâce au renouvellement et à l'adaptation des forêts, et à la structuration économique de la filière (implantation d'Entrepreneurs de Travaux Forestiers, ...).
- Les acteurs du tourisme s'inscrivent dans des démarches de qualité environnementale (labels, sensibilisation, etc.).



Partie 3 - Programme d'actions 2024-2029

- Vision d'ensemble
- Fiches actions détaillées



Programme d'actions – Vision d'ensemble





Une stratégie élaborée pour le territoire :

- Des enjeux priorités : sur la base d'un diagnostic établi pour le territoire, enrichi et partagé avec les acteurs et habitants.
- 6 thématiques pour structurer le plan d'action : Habitat et aménagement du territoire ; Mobilités ; Ressource en eau ; Espaces naturels, forêt et biodiversité ; Agriculture et alimentation et Economie locale.
- **Les ambitions traduites en objectifs chiffrés : Trajectoire énergie-climat 2030 et 2050 du territoire**
 - Pour le territoire : Réduction des consommations d'énergie, Production d'énergie renouvelable, Réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - Pour les secteurs : Résidentiel, Tertiaire, Agriculture, Transports, Industrie

Des actions coconstruites avec les acteurs du territoire :

- Deux ateliers publics de concertation sur les actions (Club Climat) – 26 et 27 octobre 2023
- 63 participants (citoyens et acteurs)
- 197 propositions d'actions collectées
- Un forum en ligne <https://planclimat-terredemeraude.fr/>
- Une réunion publique de restitution du programme d'actions prévue en septembre 2024

Priorisation et définition d'objectifs en phase avec la stratégie :

- Étude de la faisabilité et de l'impact des actions → Priorisation des actions et étapes de mise en œuvre (sous-actions)
- Définition **d'objectifs opérationnels à horizon 2030** et traduction de ces objectifs en gains énergie-climat

Les **objectifs** définis sont à la croisée de l'appui sur la dynamique déjà en cours sur le territoire (réalisme) et du cap qui permet de mettre le territoire sur sa trajectoire énergie-climat définie à 2030 (ambition). Ces objectifs s'inscrivent dans une trajectoire globale du territoire à 2030 et 2050 (cf. Partie 2).

Ces objectifs seront utilisés pour l'évaluation du Plan Climat à 3 ans (mi-parcours) et à 6 ans. Terre d'Emeraude Communauté aura pour rôle d'évaluer l'avancée de la transition énergétique et écologique sur son territoire et l'atteinte des objectifs à l'échelle de tout le territoire (avec une évaluation intermédiaire fin 2027/début 2028)

Une forte appropriation par les instances de Terre d'Emeraude Communauté

- 2 ateliers d'émergence d'actions (Club Climat) – 26 et 27 octobre 2023
- Un premier COPIL sur la validation « macro » et la hiérarchisation du programme d'actions. – 19 décembre 2023
- Des séances de travail sur les actions et les moyens de mise en œuvre avec COTECH et porteurs – Janvier 2024
- Un COTECH de définition des modalités de mise en œuvre et de suivi des actions - 15 février 2024
- Un second COPIL de **validation du projet de PCAET** – 28 février 2024
- Réunion de Conseil Communautaire de validation du projet de PCAET – 3 avril 2024



Le PCAET a pour objectif de **renforcer de nombreuses dynamiques déjà existantes et d'en développer de nouvelles** afin de positionner le territoire sur cette trajectoire ambitieuse d'ici 2030 et tout au long des 6 années de mise en œuvre du Plan.

Un programme en 54 actions :

➤ Transversal : 1 action

➤ Habitat et aménagement du territoire : 9 actions

➤ Mobilités : 9 actions

➤ Ressource en eau : 9 actions

➤ Espaces naturels, forêt et biodiversité : 9 actions

➤ Agriculture et alimentation : 8 actions

➤ Economie locale : 9 actions

Un programme hiérarchisé

Les actions sont hiérarchisées en 3 catégories d'action (priorité/temporalité)

- **Prioritaire** : action ayant un impact fort au regard des enjeux PCAET et structurante, lancée en priorité ★
- **Action engagée** : action qui s'inscrit dans une dynamique déjà présente, avec par conséquent une faisabilité plus importante
- **Action moyen terme** : action nécessitant une maturité plus importante, moins prioritaire au regard de l'impact attendu.

3 objectifs chapeaux pour le territoire

- Contribuer à la lutte mondiale contre le dérèglement climatique et contribuer à la neutralité carbone de la France
- Au niveau local, s'adapter aux conséquences du dérèglement climatique, en particulier concernant la ressource en eau et la ressource forestière
- Réduire les consommations d'énergie et développer la production d'énergie issues de ressources locales et renouvelables.



Axe – Habitat et aménagement du territoire

Sobriété énergétique et rénovation du patrimoine bâti

HAB1	Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la sobriété énergétique
HAB2	Améliorer la connaissance de la performance énergétique du patrimoine public
HAB3	Accompagner la rénovation énergétique via de l'information et des leviers financiers

Intégration des énergies renouvelables

HAB4	Partager la connaissance du potentiel solaire du territoire
HAB5	Mutualiser des toitures pour développer le solaire
HAB6	Recommander dans les documents d'urbanisme les énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, pompes à chaleur, etc.) et définir des zones réservées

Aménagement du territoire

HAB7	Créer/optimiser des lieux de services multiples
HAB8	Renforcer la place de l'arbre, de la végétation et de l'eau dans les cœurs de villages et au niveau des établissements accueillant du public
HAB9	Prioriser les constructions et aménagements en cœur de village, et/ou sur des zones déjà artificialisées

Note : les actions prioritaires sont indiquées en gras

Axe – Mobilités

Transversal

MOB1	Caractériser les mobilités sur le territoire
MOB2	Sensibiliser à la mobilité durable et informer sur les solutions de mobilité
MOB3	Favoriser l'intermodalité

Développement du covoiturage

MOB4	Favoriser la mise en place de services de mise en relation pour le covoiturage du quotidien
MOB5	Adapter et / ou renforcer les aménagements dédiés au covoiturage

Développement des mobilités actives

MOB6	Elaborer un Plan Vélo
MOB7	Sécuriser / aménager les espaces piétons dans les centres bourgs et zones d'activités

Amélioration des services de transport en commun

MOB8	Adapter l'offre de transports en commun pour développer son usage
------	---

Remplacement progressif des voitures thermiques

MOB9	Implanter des bornes de recharge électriques
------	--



Axe – Ressource en eau

Economies d'eau

EAU1	Sensibiliser les usagers sur la gestion durable de la ressource en eau
EAU2	Connaître et diminuer la vulnérabilité de la ressource
EAU3	Mettre en place un tarif incitatif de l'eau potable pour favoriser la baisse de consommation
EAU4	Améliorer la performance et l'état des réseaux d'eau
EAU5	Massifier la récupération d'eau via des dispositifs incitatifs et réglementaires

Une gestion concertée de la ressource en eau

EAU6	Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle intercommunale
EAU7	Définir à l'échelle de l'ensemble des systèmes de distribution des plans de gestion de crise, et les intégrer dans les plans communaux de sauvegarde

Production hydroélectrique

EAU8	Optimiser la petite hydroélectricité existante en prenant en compte les enjeux écologiques
EAU9	Optimiser la production hydroélectrique existante au niveau du barrage de Vouglans, en prenant en compte les enjeux locaux et nationaux

Note : les actions prioritaires sont indiquées en gras

Axe – Espaces naturels, forêt et biodiversité

Gestion durable de la forêt

ENV1	Sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable et fonctionnelle de la forêt
ENV2	Renforcer la résilience de la forêt
ENV3	Préserver les espaces naturels boisés via des outils contractuels

Préservation des sites touristiques

ENV4	Faire des activités et sites touristiques un vecteur de sensibilisation à la préservation des espaces naturels et boisés
ENV5	Développer des pratiques touristiques de mobilité, d'hébergement et de consommation éco-responsables
ENV6	Maîtriser les flux touristiques et l'impact touristique sur les sites

Préservation des espaces naturels et gestion des risques

ENV7	Diagnostiquer le risque incendie et renforcer la culture de ce risque
ENV8	Améliorer l'accès aux services de lutte contre les incendies, l'entretien des milieux ouverts et la protection des infrastructures
ENV9	Gérer et préserver les zones humides et les cours d'eau de façon à limiter la vulnérabilité aux aléas climatiques



Agriculture et alimentation

Transversal

AGRI1 Sensibiliser les usagers sur la gestion durable de la ressource en eau

Adaptation de l'agriculture au changement climatique

AGRI2 Sensibiliser et former les exploitants sur l'adaptation et la résilience face au changement climatique

AGRI3 Accompagner les exploitants agricoles dans l'adaptation au changement climatique

Diversification des activités agricoles

AGI4 Accompagner la diversification agricole

AGRI5 Optimiser les outils locaux de transformation alimentaire existants, en lien avec les territoires voisins

Changement des modes de consommation

AGRI6 Favoriser le développement de jardins partagés et vergers communaux

AGRI7 Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire notamment dans la restauration collective

AGRI8 Promouvoir une alimentation saine et locale

Axe – Economie locale

Sobriété et efficacité énergétique de l'ensemble des acteurs industriels et du tertiaire

ECO1 Améliorer la gestion énergétique des zones industrielles et zones d'activité

ECO2 Déployer l'utilisation de matériaux recyclés et l'éco-conception dans les filières

Développement de filières économiques porteuses de la transition écologique

ECO3 Faciliter la réutilisation et le réemploi des matériaux

ECO4 Valoriser les initiatives porteuses de la transition écologique

ECO5 Lancer une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale entre industries et entreprises du territoire

ECO6 Former aux métiers de l'énergie renouvelable et de l'éco-construction

Une filière bois structurée et pérennisée

ECO7 Développer des outils et partenariats pour structurer la filière bois

ECO8 Favoriser la valorisation locale du bois-énergie

ECO9 Intégrer des critères bois local et/ou scolyté dans la commande publique



Pour mettre en œuvre son PCAET, la Communauté de Communes Terre d'Emeraude s'appuiera sur les **moyens existants** au sein de ses services, qui seront **renforcés par la création d'un poste** d'économiste de flux, et sur la **forte implication des partenaires du territoire**.

Terre d'Emeraude Communauté peut compter **sur ses différents services** pour faire vivre le PCAET. En premier lieu, le service Environnement et Développement Durable sera chargé de la coordination, de l'animation, du suivi, de la recherche de financements et de partenariats, ainsi que de la sensibilisation pour l'action transversale. Il sera également impliqué sur la majorité des actions pilotées ou copilotées par Terre d'Emeraude Communauté. Les services Développement Economique, Travaux/équipements, Urbanisme, Enfance/scolaire/jeunesse, Déchets, et les Espaces France Service sont également concernés sur le portage d'actions.

La possibilité de renforcer les moyens mis en œuvre pourra être étudiée au cours de l'application du Plan Climat.



Plusieurs projets peuvent nécessiter des financements en termes d'investissements/études :

- Amélioration de la performance énergétique du patrimoine communautaire (HAB2 et ECO1)
- Création/rénovation lieux de services multiples (HAB7)
- Opérations de désimperméabilisation, végétalisation (HAB8)
- Covoiturage : opérations aménagements covoiturage (MOB5)
- Cyclable : prestation réalisation Plan Vélo, financement aménagements cyclables et piétons (MOB6 et 7)

De multiples opportunités de financement seront mobilisables pour la mise en place des actions, via des programmes (ACTEE+/Fonds Chêne, Programme d'Intérêt Général de l'ANAH), le Fonds Vert, des aides de l'Agence de l'eau, des dispositifs AVELO3 (ADEME), l'appel A Projet Marthe (ADEME), le Commissariat de massif ou encore la DETR.

Des aides supplémentaires à destination des collectivités territoriales pourront être mises en place au cours de la mise en œuvre du PCAET. Terre d'Emeraude Communauté mènera une veille active pour identifier ces opportunités.



Un Plan Climat suivi et piloté par 3 instances

Le Comité de Pilotage du PCAET

- Il se compose du Président de Terre d'Emeraude Communauté, du Vice-président Environnement, transition écologique et énergétique, du Vice-président Attractivité économique et emploi, du Vice-président Tourisme et aménagement du territoire, du Vice-président Gestion de l'eau et des ressources naturelles, du Vice-président Déchets, travaux et infrastructures, de la Vice-présidente Urbanisme et cadre de vie, de la Directrice Générale des Services, de l'équipe projet Terre d'Emeraude Communauté, et des partenaires techniques et institutionnels (SIDEDEC du Jura, Pays Lédonien, PNR du Haut-Jura, Préfecture du Jura, Conseil Départemental du Jura, Préfecture de Région, DREAL, Région Bourgogne-Franche-Comté, DDT du Jura, Banque des Territoires, ADEME)
- Il aura pour but de réaliser le bilan de l'avancement de la mise en œuvre du PCAET (mutualisé avec celui du COT), d'établir un programme annuel à porter à connaissance des élus, la prise de décisions stratégiques pour identifier la bonne mise en œuvre du programme, et le pilotage de l'Evaluation à Mi-Parcours ainsi que l'Evaluation Finale
- Il se réunira une fois par an.

Le Comité Technique du PCAET

- Il se compose de l'équipe projet PCAET de Terre d'Emeraude Communauté, des responsables des services concernés, et des partenaires techniques externes.
- Il aura pour but d'assurer la transversalité externe et interne, de réaliser des partages d'expériences, et de préparer les réunions du COPIL.
- Il se réunira une fois par semestre

L'équipe projet du PCAET

- Il se compose du Vice-Président en charge de l'Environnement et de la Transition Energétique, du Directeur des Services Techniques, de la responsable du service Environnement et Développement Durable et de la Chargée de mission transition énergétique.
- Il aura pour but d'assurer la coordination et le suivi opérationnel des actions, de garantir le lien avec les services et partenaires, et l'animation des réunions du Comité de Pilotage.
- Il se réunira une fois par mois.



Définition d'indicateurs

La communauté de communes **Terre d'Emeraude** s'est dotée d'indicateurs de suivi de l'avancement sur chaque action, ainsi que d'indicateurs d'impact.

- **Les indicateurs de suivi** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action ;
- **Les indicateurs d'impact** : ils permettent d'estimer l'impact des actions mises en œuvre ;

L'agrégation de ces indicateurs doit permettre de piloter au plus près le PCAET et de pouvoir faire les ajustements nécessaires. Ils permettent d'anticiper les problématiques et de corriger le PCAET sans attendre la fin du premier volet.

Le travail de collecte des données est réalisé via les sources identifiées, en cohérence avec leur fréquence de réunion. Il est a minima annuel. **S'il est important de réaliser le suivi, celui-ci ne doit pas prendre le pas sur la mise en œuvre opérationnelle du plan.**

Ces indicateurs sont déclinés par thématique et par action, et rassemblés dans un **tableau de bord**. Ils ont été définis lors de l'élaboration des actions. Ils ne sont pas exhaustifs mais permettent d'évaluer le niveau d'atteinte de l'objectif majeur d'une action ou d'une thématique du Plan Climat Air Energie Territorial.

Ces indicateurs sont, pour une grande partie d'entre eux, mutualisés avec les indicateurs de suivi du Contrat d'Objectif Territorial. Le service Environnement et Développement Durable de Terre d'Emeraude Communauté réalisera **un suivi conjoint des indicateurs du COT et de ceux du PCAET.**

Une évaluation de l'efficacité des actions à 3 et à 6 ans

Afin d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre des actions, Terre d'Emeraude Communauté se basera sur plusieurs éléments :

- **Les données globales climat-air-énergie du territoire** : consommations d'énergie par secteur, émissions de gaz à effet de serre par secteur. Ces données seront comparées avec la trajectoire visée par le territoire pour respecter ses objectifs à horizon 2030. Des indicateurs plus en lien avec l'adaptation au changement climatique ont été ajoutés tel que le nombre d'arrêtés de restriction d'eau, pour la thématique ressource en eau.
- **Les indicateurs d'impact** sur le territoire, correspondant aux objectifs opérationnels fixés pour le territoire :
 - Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique
 - Nombre de kilomètres réalisés en covoiturage
 - Elaboration des plans de gestion de la ressource
 - L'empreinte carbone des habitants
 - ...

Ces indicateurs et objectifs associés sont définis pour chacune des actions (voir fiches actions).

- **La comparaison entre l'atteinte des objectifs visés et les moyens humains et financiers alloués pour la mise en œuvre des actions.**



Présentation d'une fiche action type



Sobriété énergétique et rénovation du patrimoine bâti

Axe stratégique

Action HAB1 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

Titre de l'action

Action engagée

Sous-actions



Porteurs

AJENA, CPIE Haut-Jura, TEC



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage

Priorisation/temporalité de l'action :

- **Prioritaire** : action ayant un impact fort au regard des enjeux PCAET et structurante, lancée en priorité
- **Action engagée** : action qui s'inscrit dans une dynamique déjà présente, avec par conséquent une faisabilité plus importante
- **Action moyen terme** : action nécessitant une maturité plus importante, moins prioritaire au regard de l'impact attendu.

Préconisations environnementales :

Focus sur certaines préconisations phares

Bénéfices attendus de l'action, évalués de 0 à 3 :
 3 barres : impact important
 0 barre : pas d'impact
 Ces critères ont notamment permis de prioriser les actions. Ils sont évalués à partir des potentiels identifiés dans le diagnostic, des mesures présentes dans la fiche, et de certains indicateurs de suivi.



Modes de financement

Les subventions mobilisables pour les particuliers, collectivités et privés. Les modes de financement (CRTE, FEDER, H2020, contrat d'objectif territorial, investissements participatifs, tiers financeurs, certificats d'économie d'énergie, contrats de performance, partenariats innovants...)

Impacts climat-air-énergie

Moyens

<p>Adaptation au changement climatique</p>	<p>Émissions de GES (gaz à effet de serre)</p>	<p>Maîtrise énergétique</p>	<p>Moyens humains</p>
<p>Émissions de polluants atmosphériques</p>	<p>Séquestration de carbone</p>	<p>Production d'EnR (énergies renouvelables)</p>	<p>Moyens financiers</p>

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Indicateurs qui permettent de **suivre l'avancement** de la mise en œuvre. Ces indicateurs sont connus de l'acteur qui met en œuvre l'action.

Sobriété énergétique et rénovation du patrimoine bâti

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
 Reçu en préfecture le 05/04/2024
 Publié le
 ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE

Action HAB1 : Sensibiliser l'ensemble

Différents rôles peuvent être adoptés par TEC, par exemple :

- **Pilote** : TEC porte l'action ;
- **Copilote** : TEC porte partiellement l'action, avec d'autres structures ;
- **Partenaire** : TEC constitue un associé aux porteurs de l'action ;
- **Coordinateur** : TEC veille à la dynamique entre les acteurs porteurs/partenaires de l'action.

Sous-actions

Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, **garant de son bon avancement.**

Préconisations
 Temporalité de mise en œuvre des mesures :
 2024-2026 : **court terme**, à engager avant mi-2026
 2026-2029 : **moyen terme** : à engager entre mi-2026 et 2029

Estimation des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre de l'action, **répartis entre le porteur et les partenaires**

Moyens humains :

- 1 barre : action ponctuelle, ~ quelques heures par semaine, ~ 0,05 ETP
- 2 barres : action comprise dans une fiche de poste, ~ 1 jour par semaine, ~ 0,2 ETP
- 3 barres : action de plus grande envergure, nécessitant 1 ETP ou plus

Moyens financiers :

- 1 barre : petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication, < 10 k€/an
- 2 barres : accompagnement pour la mise en œuvre, étude, schéma directeur... entre 10 k€/an et 50 k€/an
- 3 barres : investissements nécessaires, travaux, infrastructures... > 50 k€/an

Action engagée

- Porteurs**
 AJENA, CPIE Haut-Jura, TEC
- Rôle de Terre d'Emeraude Communauté**
 Coordination, co-pilotage
- Partenaires**
 ANAH, ADEME, Région, Conseil départemental, SIDEC
- Cibles**
 Tous les acteurs du territoire
- Période de démarrage de l'action**
 Déjà engagé
- Modes de financement**
- Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer**
 Actions déjà en cours sur le territoire ou à proximité et en lien avec l'action, ou ressources en lien avec l'action et aidant à sa mise en oeuvre

Impacts climat-air-énergie			Moyens
Adaptation au changement climatique 	Émissions de GES (gaz à effet de serre) 	Maîtrise énergétique 	Moyens humains
Émissions de polluants atmosphériques 	Séquestration de carbone 	Production d'EnR (énergies renouvelables) 	Moyens financiers



Fiches actions détaillées





TE
RE
D'É
MÉ
RAUDE
COMMUNAUTÉ

Suisse

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE



Action transversale

Facteurs clés de réussite



Coordonner l'émergence et la mise en œuvre des actions de transition écologique sur le territoire

Sous-actions

- Accompagner les acteurs
- Sensibiliser la population
- Rechercher des financements
- Mettre en œuvre des partenariats
- Mettre en cohérence l'ensemble des projets/documents de la collectivité en lien avec la transition écologique

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

TEC (Terre d'Emeraude Communauté)



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Mise en œuvre



Partenaires

Tous acteurs de la transition écologique



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Dispositifs de l'Etat, de l'ADEME



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Expériences des territoires voisins

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'actions de sensibilisation organisées

Financements décrochés

Nombre de partenariats noués

Objectifs

Seront affinés ultérieurement



TERRE
D'ÉMERAUDE
COMMUNAUTÉ

Subjoints

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE



Habitat et aménagement du territoire

Une rénovation énergétique accompagnée et accélérée





Rappel synthétique de la vision stratégique

Sobriété énergétique et rénovation du patrimoine bâti :

- Une culture commune de la sobriété énergétique
- Des diagnostics efficaces
- Un accompagnement des particuliers
- Cap sur les bâtiments publics les plus énergivores et les logements vacants
- Des rénovations énergétiques qualitatives
- Une baisse de la consommation d'énergie des logements de 19% d'ici 2030

Intégration des énergies renouvelables :




- Des acteurs informés et soutenus
- Des projets mutualisés
- Un développement des pompes à chaleur et de la géothermie
- Des installations solaires déployées en toiture
- Un tiers des chauffages au fioul remplacés d'ici 2030

Aménagement du territoire :

- Des connexions améliorées entre habitats et services
- Des centres-bourgs revitalisés
- Des services de proximité développés
- Une artificialisation des sols limitée



Rappel des chiffres clés et du contexte

-  **29%** de la consommation d'énergie
-  **7%** des émissions de gaz à effet de serre
-  **59%** des émissions de PM2.5

Le parc résidentiel sur le territoire de Terre d'Emeraude est relativement ancien (la moitié des logements sont antérieurs à 1970) et souvent énergivore. Le chauffage au bois est très développé, mais il subsiste plus d'un tiers des foyers chauffés à partir d'énergies fossiles, principalement du fioul. Le rythme d'artificialisation sur le territoire est supérieur à la moyenne nationale, mais cette artificialisation est toutefois « efficace » : 48m² artificialisés pour chaque habitant supplémentaire contre 73m² en France.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du résidentiel	-40% 14 800 tCO2e -> 8 850 tCO2e
Consommations d'énergie du résidentiel	-19% 224 GWh -> 181 GWh
Nombre de logements rénovés	Environ 500 logements collectifs et 2 000 logements individuels (25% du parc)
Nombre de chauffages au fioul remplacés	Environ 1 500 logements (35% des logements au fioul)



9 actions pour une rénovation énergétique accompagnée et accélérée

Sobriété énergétique et rénovation du patrimoine bâti

- HAB1.** Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la sobriété énergétique
- HAB2.** Améliorer la connaissance de la performance énergétique du patrimoine public
- HAB3.** Accompagner la rénovation énergétique via de l'information et des leviers financiers

Intégration des énergies renouvelables

- HAB4.** Partager la connaissance du potentiel solaire du territoire
- HAB5.** Mutualiser des toitures pour développer le solaire
- HAB6.** Recommander dans les documents d'urbanisme les énergies renouvelables (bois-énergie, géothermie, pompes à chaleur, etc.) et définir des zones réservées

Aménagement du territoire

- HAB7.** Créer/optimiser des lieux de services multiples
- HAB8.** Renforcer la place de l'arbre, de la végétation et de l'eau dans les cœurs de villages et au niveau des établissements accueillant du public
- HAB9.** Prioriser les constructions et aménagements en cœur de village, et/ou sur des zones déjà artificialisées

HAB1. Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la sobriété énergétique

Sous-actions

- Connaître les besoins en information et identifier les différents publics cibles
- Partager l'information et massifier la culture de la sobriété énergétique via des supports et événements variés

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

AJENA, CPIE Haut-Jura, TEC (via les EFS)



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

ANAH, ADEME, Région, Conseil départemental, SIDEC



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'opérations de sensibilisation menées

Nombre de personnes accompagnées

Consommation énergétique territoriale

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

Sera affiné ultérieurement

Diminution de 27% d'ici 2030 (stratégie PCAET)

HAB2. Améliorer la connaissance de la performance énergétique du patrimoine public

Sous-actions

- Développer une relation avec les acteurs du BTP et les bureaux d'études énergétiques
- Construire un cahier des charges commun et partagé pour les audits du territoire
- Créer un poste d'économe de flux au sein de TEC
- Organiser des balades thermiques et des cartographies thermiques

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Communes, TEC



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

SIDEC, Région, Conseil départemental, ADEME, DDT



Cibles

TEC et communes



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Programme ACTEE+ / Fonds Chêne
Fonds Vert



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique

Sera affiné ultérieurement

Diagnostic énergétique des bâtiments publics

Sera affiné ultérieurement

Consommation énergétique des bâtiments publics

Au minimum les objectifs du décret tertiaire pour les bâtiments concernés : -40% en 2030 par rapport à l'année de référence choisie (2019 a priori)

HAB3. Accompagner la rénovation énergétique via de l'information et des leviers financiers

Sous-actions

- Créer un outil de redirection des particuliers vers les bons interlocuteurs
- Conseiller et accompagner les particuliers pour le recours à des énergies renouvelables (remplacement des chaudières fioul, etc.)
- Valoriser les chantiers réalisés (via le Réseau Départemental des Acteurs de la Transition Ecologique)
- Favoriser financièrement la rénovation (CD39)
- Inciter à l'utilisation des matériaux écologiques et/ou locaux

Préconisations environnementales :

- Améliorer la connaissance par les porteurs de projets privés et publics des éléments architecturaux patrimoniaux afin de les protéger.
- Sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion de la faune anthropophile lors des travaux de rénovation (présence d'espèces protégées, période de chantiers à éviter, réalisation d'un diagnostic écologique avant travaux, création d'habitats favorables à la faune urbaine, etc.)
- Intégrer dans la commande publique la question des nuisances et des pollutions découlant des travaux de rénovation (dont la gestion des espèces envahissantes).
- Mettre en place une charte « chantier faibles nuisances » pour l'ensemble des parties prenantes (maître d'ouvrage, entreprise, maître d'œuvre) afin de fixer les objectifs environnementaux permettant de limiter les nuisances et pollutions. Cette charte rappellera la réglementation en cours et donnera des exemples de bonnes pratiques à mettre en place.
- Faire le lien avec l'action "Faciliter la réutilisation et le réemploi des matériaux"

Action engagée



Porteurs

AJENA, SOLIHA, TEC (information via les EFS), communes, Conseil départemental, Fibois



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

ADEME, Région, SIELEC, Terragilis, CAUE, SIDEC, DDT, ANAH



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Programme d'Intérêt Général (PIG) de l'ANAH



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Nombre de personnes accompagnées (prise de conseils/réalisation de visites/réalisation effectives de travaux de rénovation)

Soutiens financiers à la rénovation engagés

Nombre de dossiers "Habiter mieux" déposés à l'ANAH

Seront affinés ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



HAB4. Partager la connaissance du potentiel solaire du territoire

Sous-actions

- Communiquer sur les outils disponibles (portail cartographique ENR du CEREMA, données Cartofriches, ...) pour optimiser/développer la production solaire du territoire, en cohérence avec les enjeux locaux

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

TEC, communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

IGN, CEREMA, SIDEC, PNR
Haut-Jura, ADEME



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Portail cartographique ENR du CEREMA (dont données Cartofriches)

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Partage de la connaissance

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

HAB5. Mutualiser des toitures pour développer le solaire

Sous-actions

- Développer la production d'énergie renouvelable sous la forme de sociétés citoyennes (électricité ou chaleur auto-consommée localement et collectivement)

Préconisations environnementales :

- Préférer l'installation de panneaux solaires de fabrication européenne
- Veiller à l'intégration paysagère des panneaux solaires, notamment en se référant aux guides de recommandations existants (exemple : recommandations de l'architecte des Bâtiments de France), doctrine départementale pour l'implantation de centrales photovoltaïques dans le Jura, guide de l'insertion paysagère et architecturale des panneaux solaires (2023), guide l'élu et le photovoltaïque (2020)

Action engagée



Porteurs

SCIC Eclatante, Centrales villageoises du Haut-Jura



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Générateurs BFC, Région, Conseil départemental, SIDEC, TEC, Chambre d'agriculture, SEM ENR Citoyenne



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Initiatives menées par d'autres territoires (AMI, projets d'autoconsommation collective, etc.)

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Nombre de manifestations et actions menées

Sera affiné ultérieurement

Surface de toitures mutualisées

Sera affiné ultérieurement

Puissance photovoltaïque installée

30 GWh d'ici 2030 (stratégie PCAET)



HAB6. Recommander dans les documents d'urbanisme les énergies renouvelables et définir des zones réservées



Sous-actions

- Développer les énergies renouvelables et notamment le bois-énergie, la géothermie, ou encore les pompes à chaleur via les PLUi en cours d'élaboration ou de révision

Préconisations environnementales :

- Les différentes recommandations formulées doivent contribuer à mieux intégrer les énergies renouvelables, tout en prenant en considération les enjeux environnementaux.

Action prioritaire



Porteurs

TEC



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Pilotage



Partenaires

Communes, DDT, SIDEc, Fibois, ONF, ADEME



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Lors de l'élaboration ou la révision des documents de planification



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

PLUi en cours d'élaboration ou de révision
 Outil cartographique GeoJura du SIDEc

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Intégration des recommandations dans les documents d'urbanisme et définition des zones réservées

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

HAB7. Créer/optimiser des lieux de services multiples

Sous-actions

- Mutualiser du bâti en cœurs de villages pour regrouper des services publics
- Améliorer la performance énergétique des lieux de services multiples

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Communes, TEC, acteurs privés



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Région, Conseil départemental, SIDEC, France active BFC, DDT, La Poste



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Fonds Vert (pour les bâtiments existants)



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de lieux de services multiples mis en place ou valorisés

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

HAB8. Renforcer la place de l'arbre, de la végétation et de l'eau dans les cœurs de villages et au niveau des établissements accueillant du public

Sous-actions

- Végétaliser/désimperméabiliser des infrastructures en cœurs de villages pour favoriser l'infiltration de l'eau (cours de crèches, toitures végétalisées, etc.)

Préconisations environnementales :

- Elaborer une palette de végétaux avec des essences locales et adaptées via à vis du changement climatique, avec un point de vigilance sur les espèces végétales exotiques envahissantes.

Action moyen terme



Porteurs

TEC, communes, porteurs de projets



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

ADEME, Région, Conseil départemental, DDT, SIDEC, Agence de l'eau, CPIE Haut-Jura, CAF, Pays Lédonien



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Fonds Vert, aides Agence de l'eau



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

PLUi en cours d'élaboration ou de révision
 Démarches de renaturation de 3 cours de crèches du territoire
 SCoT du Pays Lédonien

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'opérations de végétalisation/désimperméabilisation réalisées

Objectifs

Sera affiné ultérieurement



HAB9. Prioriser les constructions et aménagements en cœur de village, et/ou sur des zones déjà artificialisées

Sous-actions

- Valoriser le bâti existant et non exploité pour redynamiser les centres de villages et diminuer le taux de logements vacants (exemple : transformation de bâtiments publics non utilisés en logements, lieux de services multiples ou d'activités professionnelles)

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire / engagée



Porteurs

TEC, communes, porteurs de projets



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

DDT, Pays Lédonien



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Lors de l'élaboration ou la révision des documents de planification



Modes de financement

Fonds Vert



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

PLUi en cours d'élaboration ou de révision
 SCoT du Pays Lédonien

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Taux de logements vacants

Diminution

Nombre de zones déjà artificialisées valorisées

Sera affiné ultérieurement

Surface annuelle artificialisée

Diminution



Mobilités

Des alternatives à l'autosolisme se développent pour les habitants





Rappel synthétique de la vision stratégique

Développement du covoiturage :

- Des applications et aménagements dédiés adaptés et renforcés
- Des entreprises pro-actives dans la transition vers des mobilités alternatives, notamment lorsqu'elles partagent une même zone d'activité

Remplacement progressif des voitures thermiques :

- Des bornes de recharge développées sur l'ensemble du territoire

Développement des mobilités actives :

- Des besoins en déplacement réduits grâce à la revitalisation des bourgs-centres et la fibre
- Le réseau de pistes cyclables et les services associés renforcés dans les bourgs-centres et autour des principales zones d'activités
- La part modale du vélo portée à 5% d'ici 2030

Amélioration des services de transports en commun :

- Des services mieux organisés pour optimiser le taux de remplissage des cars
- L'utilisation des transports scolaires par un plus grand nombre (public non-scolaire)



Rappel des chiffres clés et du contexte



39% de la consommation d'énergie



38% des émissions de gaz à effet de serre



63% des émissions de NOx

Le secteur de la mobilité repose essentiellement sur la voiture individuelle, en raison du caractère rural du territoire et des distances domicile-travail relativement importantes. Le territoire est traversé par deux axes routiers principaux, la D470 et la D678 qui drainent des flux importants. Il n'est en revanche pas relié au réseau ferré, et seules trois lignes de cars régionaux desservent le territoire (arrêts notamment à Clairvaux-les-Lacs, Pont-de-Poitte, Orgelet, Val-Suran et Moirans-en-Montagne).



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du résidentiel	-40% 74 000 tCO2e -> 44 500 tCO2e
Consommations d'énergie du résidentiel	-31% 293 GWh -> 201 GWh
Part modale des mobilités actives	4% de gain de part modale 1% -> 5%
Part de véhicules légers électriques	20% du parc de voitures 1% estimé en 2022



9 actions pour développer des alternatives à l'autosolisme

Transversal

MOB1. Caractériser les mobilités sur le territoire

MOB2. Sensibiliser à la mobilité durable et informer sur les solutions de mobilité

MOB3. Favoriser l'intermodalité

Développement du covoiturage

MOB4. Favoriser la mise en place de services de mise en relation pour le covoiturage du quotidien

MOB5. Adapter et / ou renforcer les aménagements dédiés au covoiturage

Développement des mobilités actives

MOB6. Elaborer un Plan Vélo

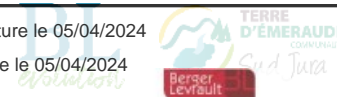
MOB7. Sécuriser / aménager les espaces piétons dans les centres bourgs et zones d'activités

Amélioration des services de transport en commun

MOB8. Adapter l'offre de transports en commun pour développer son usage

Remplacement progressif des voitures thermiques

MOB9. Implanter des bornes de recharge électriques



MOB1. Caractériser les mobilités sur le territoire

Sous-actions

- Recueillir et analyser les données disponibles
- Caractériser les flux de mobilités et offres/infrastructures existantes sur le territoire
- Identifier les besoins en matière de mobilité et freins au changement modal

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire / engagée



Porteurs

TEC, Région



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Communes, PNR Haut-Jura, ADEME, Pays Lédonien



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura
 Schémas de déplacements doux des anciennes communautés de communes
 SCoT du Pays Lédonien

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Réalisation du diagnostic des mobilités du territoire

Objectifs

Réalisation avant la fin 2024

MOB2. Sensibiliser à la mobilité durable et informer sur les solutions de mobilité

Sous-actions

- Connaître les besoins en information et identifier les différents publics cibles
- Recueillir ou élaborer des guides sur les offres existantes de mobilité alternative (aires de covoiturage, bornes électriques, etc.)
- Partager l'information via des supports et évènements variés

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

TEC, CPIE Haut-Jura



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, ADEME, Etat, Fédération des Usagers de la Bicyclette, SIDEDEC, BFC Mobilité électrique, acteurs de la mobilité solidaire



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de manifestations et actions menées

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

MOB3. Favoriser l'intermodalité

Sous-actions

- Développer le transfert modal (report du trafic de passagers vers une combinaison de modes de déplacement plus respectueux de l'environnement)
- Développer l'emport des vélos dans les transports en commun

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

Région, communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, ADEME, Cerema, Banque des Territoires, SIDEC



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



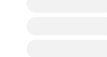
Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de stations multimodales sur le territoire

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

MOB4. Favoriser la mise en place de services de mise en relation pour le covoiturage du quotidien



Sous-actions

- Développer l'usage de plateformes dédiées via de la sensibilisation au changement de comportement et de la communication sur les outils existants

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire



Porteurs

TEC



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Pilotage



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, ADEME, Etat, communes, établissements employeurs



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Dès approbation du PCAET



Modes de financement

Fonds Vert (pour les nouveaux services)



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'utilisateurs des services

Nombre de trajets réalisés

Distance moyenne parcourue par les utilisateurs des services

Objectifs

Seront affinés ultérieurement

MOB5. Adapter et / ou renforcer les aménagements dédiés au covoiturage



Sous-actions

- Elaborer une doctrine pour l'implantation de nouvelles infrastructures
- Réaménager ou créer des aires de covoiturage et infrastructures signalétiques associées sur des axes routiers stratégiques

Préconisations environnementales :

- Intégrer dans le paysage les nouvelles infrastructures
- Favoriser l'utilisation de matériaux perméables afin de réduire les ruissellements
- Préférer la réutilisation et l'adaptation d'espaces artificialisés existants (parkings, friches) pour l'implantation de nouvelles infrastructures
- Implanter les nouvelles infrastructures en dehors des zones à forts enjeux écologiques

Action prioritaire



Porteurs

TEC, communes



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, ADEME, Etat, Banque des Territoires, SIDEC, DDT, Conseil départemental



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Dès approbation du PCAET



Modes de financement

Fonds Vert



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'aménagements mis en place ou adaptés

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

MOB6. Elaborer un Plan Vélo

Sous-actions

- Définir et sécuriser des itinéraires cyclables
- Développer les services vélo (parkings, etc.)

Préconisations environnementales :

- Intégrer dans le paysage les nouvelles infrastructures
- Favoriser l'utilisation de matériaux perméables afin de réduire les ruissellements
- Préférer la réutilisation et l'adaptation d'espaces artificialisés existants (parkings, friches, routes existantes) pour l'implantation de nouvelles infrastructures
- Implanter les nouvelles infrastructures en dehors des zones à forts enjeux écologiques

Action moyen terme



Porteurs

TEC, communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, ADEME, Etat, SIDEC, Terre d'Emeraude Tourisme, CPIE Haut-Jura, Conseil départemental



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Deuxième tranche du PCAET (avant révision)



Modes de financement

Dispositif ADEME AVELO 3



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Projet « La Biclouterie jurassienne » porté par le PNR et le CPIE (remorque mobile de réparation de vélos)
 Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Réalisation du Plan Vélo

Sera affiné ultérieurement

Linéaire d'aménagements cyclables réalisés

Sera affiné ultérieurement

Part modale du vélo

5% d'ici 2030 (stratégie PCAET)

MOB7. Sécuriser / aménager les espaces piétons dans les centres bourgs et zones d'activités

Sous-actions

- Développer des liaisons piétons/PMR sécurisées pour les trajets très fréquentés ou sensibles identifiés via un diagnostic du territoire

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

TEC, Communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, ADEME, Banque des Territoires, SIDEC, DDT, Cerema, Terre d'Emeraude Tourisme



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

AAP Marche de l'ADEME



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Schémas de déplacements doux des anciennes communautés de communes

Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Nombre d'opérations d'aménagement favorables aux piétons/PMR réalisées

Linéaire sécurisé et accessible aux piétons/PMR

Seront affinés ultérieurement

MOB8. Adapter l'offre de transports en commun pour développer son usage

Sous-actions

- Adapter les horaires, arrêts, circuits, etc.

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

Région



**Rôle de Terre d'Emeraude
Communauté**

Coordination



Partenaires

Communes, PNR Haut-Jura



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Deuxième tranche du PCAET (avant révision)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au
changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants
atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Fréquentation des transports en commun

Nombre de lignes ayant fait l'objet d'une adaptation

Objectifs

Augmentation

Sera affiné ultérieurement

MOB9. Implanter des bornes de recharge électriques

Sous-actions

- Développer le maillage de bornes de recharge notamment dans les zones d'activités

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

Communes, propriétaires privés, acteurs économiques



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

TEC, Terre d'Emeraude Tourisme, Région, PNR Haut-Jura, SIDEC, AVERE-FRANCE (ADVENIR)



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Lyvia du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de bornes de recharge électrique installées

Part de véhicules légers à faibles émissions

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

Augmentation

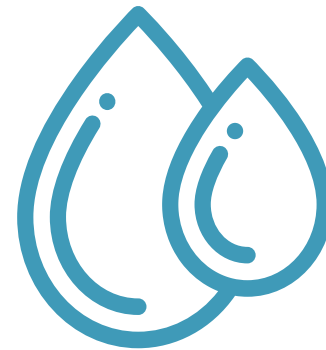


Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le
ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE



Ressource en eau

Une ressource en eau mieux
préservée et des crises anticipées





Rappel synthétique de la vision stratégique

Economies d'eau :

- Une implication de tous les acteurs : particuliers, industries, agriculture, etc.
- La généralisation de la récupération des eaux pluviales
- Un développement du territoire adapté à la disponibilité actuelle et future de la ressource, prenant en compte les enjeux écologiques
- Un contrôle de la performance du réseau d'eau renforcé

Une gestion concertée de la ressource en eau :

- Un travail avec les territoires voisins
- Des interconnexions qui sécurisent l'approvisionnement en eau potable, notamment pour les territoires en déficit quantitatif
- Des aides au financement des captages et réseaux

Production hydroélectrique :

- Une disponibilité en eau mieux pilotée
- Une production électrique renouvelable optimisée



Rappel des chiffres clés et du contexte

Le territoire dispose d'une ressource en eau abondante, prélevée principalement dans les nappes alluviales et karstiques. Toutefois, des déficits se manifestent en période sèche, particulièrement dans certains secteurs. La qualité de l'eau est globalement bonne, bien que des problèmes de pollution affectent certains captages ou lacs. La raréfaction de la ressource crée des conflits d'usage, avec des épisodes de déficits en eau potable lors de périodes sèches. Le développement futur du tourisme de fraîcheur pourrait générer une saturation des zones lacustres.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Nombre d'arrêtés de restriction d'eau	Stabilité ou diminution
Production d'hydroélectricité	430 GWh 396 GWh en 2018



9 actions pour une ressource en eau mieux préservée et des crises anticipées

Economies d'eau

- EAU1.** Sensibiliser les usagers sur la gestion durable de la ressource en eau
- EAU2.** Connaître et diminuer la vulnérabilité de la ressource
- EAU3.** Mettre en place un tarif incitatif de l'eau potable pour favoriser la baisse de consommation
- EAU4.** Améliorer la performance et l'état des réseaux d'eau
- EAU5.** Massifier la récupération d'eau via des dispositifs incitatifs et réglementaires

Une gestion concertée de la ressource en eau

- EAU6.** Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle intercommunale
- EAU7.** Définir à l'échelle de l'ensemble des systèmes de distribution des plans de gestion de crise, et les intégrer dans les plans communaux de sauvegarde

Production hydroélectrique

- EAU8.** Optimiser la petite hydroélectricité existante en prenant en compte les enjeux écologiques
- EAU9.** Optimiser la production hydroélectrique existante au niveau du barrage de Vouglans, en prenant en compte les enjeux locaux et nationaux

EAU1 : Sensibiliser les usagers sur la gestion durable de la ressource en eau



Sous-actions

- Organiser des sorties de terrain à destination du grand public et des animations scolaires
- Partager l'information avec l'ensemble des acteurs via des supports et événements variés (exemple : assises de l'eau)
- Sensibiliser les particuliers à la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire et engagée



Porteurs

Structures GEMAPI (SR3A et PNR Haut-Jura), TEC, CPIE Haut-Jura



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Fédération de pêche, AAPPMA, associations environnementales, Conservatoire du littoral, Agence de l'eau, structures animatrices Natura 2000, représentants des usagers de la ressource, DDT, Alterre BFC, SIDEC



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Cibles

Tous les usagers de la ressource



Modes de financement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Expérimentations des territoires voisins sur l'incitation à la récupération d'eau (exemple : CC Haut-Jura Saint-Claude)

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de manifestations et actions menées

Consommation d'eau par habitant

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

Diminution

EAU2 : Connaître et diminuer la vulnérabilité de la ressource



Sous-actions

- Diagnostiquer la vulnérabilité de la ressource en eau vis-à-vis du changement climatique sur l'ensemble des entités hydrographiques du territoire, en vue de l'élaboration de plans de gestion de la ressource

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire et engagée



Porteurs

Structures GEMAPI (SR3A et PNR Haut-Jura)



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Fédération de pêche, AAPPMA, associations environnementales, ADEME, Conservatoire du littoral, Agence de l'eau, structures animatrices Natura 2000, représentants des usagers de la ressource, DDT, TEC, Alterre BFC



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Cibles

Tous les usagers de la ressource



Modes de financement

Commissariat de massif



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Réalisation de l'évaluation de la vulnérabilité

Elaboration des plans de gestion de la ressource

Seront affinés ultérieurement

EAU3 : Mettre en place un tarif incitatif de l'eau potable pour favoriser la baisse de consommation

Sous-actions

- Harmoniser les tarifs de l'eau potable sur le territoire
- Conserver un équilibre entre le prix incitatif et le juste prix de l'eau pour financer les services

Commentaires :

Prise de compétence réglementaire Eau potable et assainissement au plus tard au 1er janvier 2026

Préconisations environnementales :

/

Action de moyen terme



Porteurs

Distributeur(s) AEP (Alimentation en Eau Potable), communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Représentants des usagers de la ressource, PNR Haut-Jura, SIDE C



Cibles

Tous les usagers de la ressource



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Consommation d'eau par habitant

Réalisation de l'harmonisation des tarifs

Objectifs

Diminution

Sera affiné ultérieurement

EAU4 : Améliorer la performance et l'état des réseaux d'eau



Sous-actions

- Elaborer un Plan Pluriannuel d'Investissement
- Accélérer le renouvellement du réseau d'eau potable
- Mettre en place des équipements de sectorisation pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire



Porteurs

Distributeur(s) AEP, communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Agence de l'eau, Région, Conseil départemental, SIDEA, PNR Haut-Jura



Cibles

Tous les usagers de la ressource



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'opérations sur les réseaux d'eau potable

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

Perte en eau du réseau d'eau potable (%)

Diminution

EAU5 : Massifier la récupération d'eau via des dispositifs incitatifs et réglementaires



Sous-actions

- Mettre en place des mesures d'incitation des particuliers pour la récupération des eaux pluviales, ou l'infiltration à la parcelle
- Intégrer dans les documents d'urbanisme la récupération des eaux pluviales, et la proportionner aux besoins de l'activité/aux surfaces de toiture
- Inciter à la valorisation des eaux pluviales pour les WC

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire



Porteurs

TEC, communes



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Agence de l'eau, Région, Conseil départemental, PNR Haut-Jura



Cibles

Particuliers, entreprises, porteurs de projets



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

PLUi en cours d'élaboration ou de révision

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de dispositifs installés

Intégration dans les documents d'urbanisme

Objectifs

Seront affinés ultérieurement



EAU6 : Elaborer et mettre en œuvre un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable à l'échelle intercommunale



Sous-actions

- Sécuriser et interconnecter les ressources, le cas échéant avec les territoires voisins

Remarque : L'action concerne l'eau potable et non les eaux naturelles, d'où la pertinence d'une échelle administrative et non hydrographique.

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire



Porteurs

Distributeur(s) AEP, Conseil départemental



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Agence de l'eau, Région, SIDECE, PNR Haut-Jura, communes



Cibles

Tous les acteurs impliqués dans la gestion de l'eau



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Aides Agence de l'eau



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Appel à projet départemental sur la connaissance des ressources AEP

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

Nombre d'interconnexions étudiées

Seront affinés ultérieurement

Nombre d'habitants concernés par une pénurie d'eau potable

EAU7 : Définir à l'échelle de l'ensemble des systèmes de distribution des plans de gestion de crise, et les intégrer dans les plans communaux de sauvegarde

Sous-actions

- Construire des fiches ressources/procédures en cas de sécheresse

Préconisations environnementales :

/

Action de moyen terme



Porteurs

Distributeur(s) AEP, communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

PNR Haut-Jura



Cibles

Tous les usagers de la ressource



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Nombre de plans de gestion de crise élaborés

Intégration dans les plans communaux de sauvegarde

Seront affinis ultérieurement

EAU8 : Optimiser la petite hydroélectricité existante en prenant en compte les enjeux écologiques

Sous-actions

- Adapter les infrastructures (production d'énergie, continuité écologique, etc.)

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Propriétaires d'installations et porteurs de projets



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Fédération de pêche, AAPPMA, associations environnementales, acteurs GEMAPI, Agence de l'eau, structures animatrices Natura 2000, représentants des usagers de la ressource, DDT, ADEME, France Hydroélectricité, Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins, association de sauvegarde des Moulins du Jura, ADERA, SEM ENR Citoyenne, PNR Haut-Jura, Région, ADEME



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Cibles

Tous les usagers de la ressource



Modes de financement

Aides Agence de l'eau
Dispositif d'aide aux études de l'ADEME



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'opérations réalisées sur des installations de petite hydroélectricité

Nombre d'opérations incluant des critères environnementaux

Objectifs

Seront affinis ultérieurement

EAU9 : Optimiser la production hydroélectrique existante au niveau du barrage de Vouglans, en prenant en compte les enjeux locaux et nationaux

Sous-actions

- Accroître la capacité de stockage du barrage de Vouglans
- Contribuer à la gestion équilibrée de l'eau sur la vallée de l'Ain (enjeux et usages multiples de la ressource)

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs
EDF Hydro



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté
Coordination



Partenaires

Fédération de pêche, AAPPMA, associations environnementales, Conservatoire du littoral, acteurs GEMAPI, Agence de l'eau, structures animatrices Natura 2000, représentants des usagers de la ressource, DDT, ADEME, Régie de Vouglans, Cellule d'Alerte Rivière d'Ain, PNR Haut-Jura, Région, ADEME



Période de démarrage des mesures
Déjà engagé



Cibles
Tous les usagers de la ressource



Modes de financement

Aides Agence de l'eau
Dispositif d'aide aux études de l'ADEME



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Production hydroélectrique Vouglans

Capacité de pilotage / stockage du barrage de Vouglans

Objectifs

Augmentation de 30 GWh d'ici 2030 (données projet Saut Mortier)

Augmentation de 200 GWh d'ici 2030 (données projet Saut-Mortier)



Espaces naturels, forêt et biodiversité

Des écosystèmes résilients et moins vulnérables aux impacts climatiques





Rappel synthétique de la vision stratégique

Gestion durable de la forêt :

- Des essences forestières diversifiées
- Une vigilance sur l'introduction de nouvelles espèces
- Des actions de maîtrise foncière poursuivies par les acteurs publics
- Des filières bois-construction et bois-énergie structurées
- Des échanges de bonnes pratiques entre communes et acteurs forestiers

Préservation des sites touristiques :

- Des capacités d'accueil des sites contrôlées
- Des flux touristiques maîtrisés
- Un tourisme responsable

Préservation des espaces naturels et gestion des risques :

- Des continuités écologiques développées pour mieux résister aux aléas
- Des milieux préservés, restaurés et renforcés pour limiter l'exposition aux risques naturels (inondations, incendies, etc.) et climatiques (ravageurs, etc.)



Rappel des chiffres clés et du contexte



185% des émissions de GES sont absorbées par les forêts et prairies du territoire.

Le territoire, riche en milieux naturels diversifiés tels que cours d'eau, zones humides, et forêts, abrite une biodiversité comprenant des espèces emblématiques comme l'alouette lulu ou le lynx boréal. Couvert par divers zonages environnementaux, notamment les APPB et Natura 2000, le territoire est majoritairement forestier (56%), avec des essences variées dont les feuillus prédominent. Cependant, les forêts font face à des défis, dont le dépérissement d'arbres et les attaques de ravageurs tels que les scolytes, partiellement liés au changement climatique et aux variations de température.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Superficie des écosystèmes forestiers, sites et espaces naturels sous protection	Superficies totales stables ou en expansion
Perception du changement climatique et de la biodiversité, auprès des acteurs forestiers, touristiques et des habitants	Accroissement de la compréhension des enjeux
Séquestration carbone totale du territoire	324 000 tCO2e 230% des émissions du territoire 314 000 tCO2e soit 160% des émissions en 2018



9 actions pour des écosystèmes résilients et moins vulnérables aux impacts climatiques

Gestion durable de la forêt

- ENV1.** Sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable et fonctionnelle de la forêt
- ENV2.** Renforcer la résilience de la forêt
- ENV3.** Préserver les espaces naturels boisés via des outils contractuels

Préservation des sites touristiques

- ENV4.** Faire des activités et sites touristiques un vecteur de sensibilisation à la préservation des espaces naturels et boisés
- ENV5.** Développer des pratiques touristiques de mobilité, d'hébergement et de consommation éco-responsables
- ENV6.** Maîtriser les flux touristiques et l'impact touristique sur les sites

Préservation des espaces naturels et gestion des risques

- ENV7.** Diagnostiquer le risque incendie et renforcer la culture de ce risque
- ENV8.** Améliorer l'accès aux services de lutte contre les incendies, l'entretien des milieux ouverts et la protection des infrastructures
- ENV9.** Gérer et préserver les zones humides et les cours d'eau de façon à limiter la vulnérabilité aux aléas climatiques

ENV1 : Sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable et fonctionnelle de la forêt



Sous-actions

- Partager l'information/former les acteurs via des supports et évènements variés (échanges de bonnes pratiques, rencontres de terrain, etc.)

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire et engagée



Porteurs

ONF, COFOR, Centre Régional de la Propriété Forestière (ADEFOR39), Syndicat des Forestiers Privés, CPIE Haut-Jura



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté
Coordination



Partenaires

Association Ecologique et Forestière Franc-Comtoise, Fibois, Association jurassienne de développement forestier, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura, Fruitière de gestion forestière HJ, Association forêts alternatives 39, coopérative COFORET, PNR Haut-Jura



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Cibles

Propriétaires forestiers



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Plans de gestion communaux

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



100

Indicateurs suivis annuellement

Nombre de manifestations et actions menées

Taux de participation des propriétaires forestiers

Objectifs

Seront affinés ultérieurement



ENV2 : Renforcer la résilience de la forêt

Sous-actions

- Renforcer la maîtrise foncière par les collectivités (biens sans maîtres, etc.)
- Créer une charte autour de la préservation des forêts
- Poursuivre la diversification et/ou l'adaptation des milieux forestiers au changement climatique, en prenant en compte les enjeux écologiques locaux
- Mettre en place à de nouvelles manières de "cultiver" la forêt (forêt mosaïque, trame de vieux bois, exploitation douce, etc.)

Commentaire :

La charte autour de la préservation des forêts peut prendre la forme d'un guide de bonnes pratiques, implique de la communication.

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire et engagée



Porteurs

ONF, COFOR, Centre Régional de la Propriété Forestière (ADEFOR39), communes, structures animatrices Natura 2000



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté
 Coordination



Partenaires

Association Ecologique et Forestière Franc-Comtoise, Fibois, Association jurassienne de développement forestier, Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs du Jura, Fruitière de gestion forestière HJ, Association forêts alternatives 39, coopérative COFORET, ADEME, PNR Haut-Jura



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Cibles

Propriétaires forestiers, communes, exploitants forestiers



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Plans de gestion communaux

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Superficie d'espaces forestiers préservés

Seront affinis ultérieurement

Nombre de chartes élaborées et signées

ENV3 : Préserver les espaces naturels boisés via des outils contractuels

Sous-actions

- Développer des ORE (Obligations Réelles Environnementales)
- Définir des îlots de senescence, notamment en zones Natura 2000

Préconisations environnementales :

Action engagée

Porteurs
 ONF, COFOR, Centre Régional de la Propriété Forestière (ADEFOR39), Conseil départemental, structures animatrices Natura 2000, DDT, communes

Partenaires
 PNR Haut-Jura

Période de démarrage des mesures
 Déjà engagé

Modes de financement
 Sera affiné ultérieurement

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer
 PLUi (Espaces Boisés Classés)
 Plans de gestion communaux

Rôle de Terre d'Emeraude Communauté
 Coordination

Cibles
 Propriétaires forestiers

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'Obligations Réelles Environnementales mises en place
 Superficie d'îlots de senescence définis

Objectifs

Seront affinés ultérieurement

ENV4 : Faire des activités et sites touristiques un vecteur de sensibilisation à la préservation des espaces naturels et boisés

Sous-actions

- Mettre en place des équipes de médiateurs verts pour sensibiliser la population sur les sites fréquentés, également dans les lieux de baignade
- Intégrer des messages de sensibilisation dans les communications touristiques

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Terre d'Emeraude Tourisme, SYDOM, CPIE HJ, Régie de Vouglans, EDF



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Acteurs économiques (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, etc.), associations environnementales, PNR Haut-Jura, ADEME



Cibles

Touristes et population locale, acteurs du tourisme



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYDOM

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de manifestations et actions menées

Intégration des messages de sensibilisation dans les supports touristiques

Objectifs

Seront affinis ultérieurement

ENV5 : Développer des pratiques touristiques de mobilité, d'hébergement et de consommation éco-responsables

Sous-actions

- Organiser des navettes d'accès aux principaux sites touristiques
- Réduire l'impact environnemental des lieux touristiques (campings, etc.)
- Définir un cahier des charges pour l'organisation de manifestations éco-responsables
- Améliorer la gestion de déchets sur les sites les plus fréquentés et sensibles (plages, parkings, etc.) – Terre d'Emeraude Communauté

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Acteurs économiques (hébergeurs, restaurateurs, commerçants, etc.), Terre d'Emeraude Tourisme, TEC (déchets), communes, CPIE HJ, SYDOM, SICTOMs, Régie de Vouglans



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, associations sportives et événementielles, associations environnementales, ADEME



Cibles

Touristes et population locale, acteurs du tourisme



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYDOM

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Réalisation du cahier des charges

Nombre de sites ayant fait l'objet d'actions de lutte contre les dépôts sauvages et d'amélioration de la propreté

Taux/nombre d'hébergements labellisés

Objectifs

Seront affinés ultérieurement

ENV6 : Maîtriser les flux touristiques et l'impact touristique sur les sites

Sous-actions

- Réglementer le stationnement des camping-cars
- Répartir les flux de camping-cars via la communication (optimiser les infrastructures)
- Développer le maillage des infrastructures dédiées aux campings-cars
- Expérimenter des zonages dédiés aux bivouacs

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Communes, Terre d'Emeraude Tourisme, Régie de Vouglans



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Région, PNR Haut-Jura, associations environnementales, propriétaires de terrains privés, Comité Départemental du Tourisme



Cibles

Touristes et population locale, acteurs du tourisme



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Expérimentations d'actions sur la gestion des flux touristiques par le PNR du Haut-Jura (sites pilotes, AMI en cours)

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de solutions de stationnement proposées aux campings-cars

Nombre de stationnements sauvages de campings-cars

Nombre de zonages dédiés aux bivouacs

Objectifs

Seront affinis ultérieurement

ENV7 : Diagnostiquer le risque incendie et renforcer la culture de ce risque



Sous-actions

- Définir les zones à enjeux
- Sensibiliser le public au risque de départ de feu et renforcer la communication sur la réglementation associée

Commentaire :

Conséquence possible d'une mauvaise gestion / prévention du risque incendie : augmentation des émissions de GES et diminution de la séquestration par combustion du bois

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire et engagée



Porteurs

DDT, communes, préfecture, SDIS



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

ONF, COFOR, Centre Régional de la Propriété Forestière (ADEFOR39), PNR Haut-Jura, SIDE C



Cibles

Habitants, communes, propriétaires forestiers



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Réalisation du diagnostic du risque incendie sur le territoire

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

ENV8 : Améliorer l'accès aux services de lutte contre les incendies, l'entretien des milieux ouverts et la protection des infrastructures

Sous-actions

- Entretien des accès aux massifs à risques
- Optimiser le débroussaillage des zones enfrichées à risques
- Déployer des équipements/infrastructures destinés à prévenir/lutter contre les incendies

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Communes, DDT



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

SDIS, préfecture, structures animatrices Natura 2000, Chambre d'agriculture, ONF, SIDEC, PNR Haut-Jura



Cibles

Services de secours, propriétaires forestiers, communes



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Fonds Vert



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de PCS incendies réalisés

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

ENV9 : Gérer et préserver les zones humides et les cours d'eau de façon à limiter la vulnérabilité aux aléas climatiques








Sous-actions

- Préserver/restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques (ripisylves, reméandrage, zones humides, etc.)

Préconisations environnementales :

/

Action engagée

- Porteurs**
 Structures GEMAPI, Conseil départemental, Fédération de chasse
- Rôle de Terre d'Emeraude Communauté**
 Coordination
- Partenaires**
 OFB, DDT, associations environnementales, Fédération de pêche, PNR Haut-Jura, Agence de l'eau
- Cibles**
 Tous les acteurs du territoire
- Période de démarrage des mesures**
 Déjà engagé
- Modes de financement**
 Agence de l'eau
- Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer**
 Plans de gestion stratégique des zones humides
 Etudes Espaces de bon fonctionnement des cours d'eau
 Programme LIFE Tourbières du Jura

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de polluants atmosphériques



Émissions de GES



Séquestration de carbone



Maîtrise énergétique



Production d'EnR



Moyens

Moyens humains



Moyens financiers



108

Indicateurs suivis annuellement

- Surface de milieux aquatiques restaurée
- Linéaire de cours d'eau reméandré
- Nombre d'opérations de gestion / préservation des zones humides menées

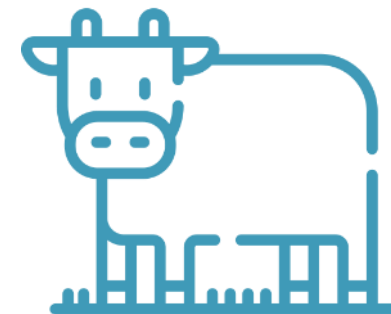
Objectifs

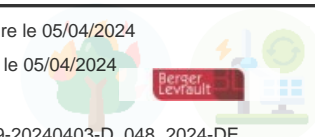
Seront affinés ultérieurement



Agriculture et alimentation

Des filières résilientes et une adaptation progressive des pratiques agricoles et des modes de consommation





Rappel synthétique de la vision stratégique

Adaptation de l'agriculture au changement climatique :

- Une population agricole sensibilisée au changement climatique
- Un appui des organisations professionnelles
- Une prise en compte de la raréfaction de la ressource en eau, de l'intensification des sécheresses et du développement d'éléments pathogènes/envahisseurs
- Une résilience des sols améliorée

Diversification des activités agricoles :

- Un développement de la production d'énergies renouvelables
- Des émissions de gaz à effet de serre réduites
- Du tourisme à la ferme
- Une production de matériaux biosourcés
- Des filières pérennisées
- Etc.

Changement des modes de consommation :

- Une généralisation de la consommation de produits locaux et de saison
- Une population sensibilisée et impliquée, notamment dans les établissements scolaires
- Une réduction du gaspillage alimentaire

Nota : les actions en lien avec l'agriculture sont pilotées par les experts du monde agricole.



Rappel des chiffres clés et du contexte



4% de la consommation d'énergie



48% des émissions de gaz à effet de serre (non énergétiques)



99% des émissions d'ammoniac

Le territoire de Terre d'Emeraude Communauté est porteur d'une forte activité agricole, essentiellement tournée vers l'élevage bovin, et qui se traduit par la présence de nombreux espaces ouverts (prairies permanentes, fourrages, ...). La production est majoritairement orientée vers les filières laitières, valorisée par les AOP du comté, du morbier.



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	-15% 94 500 tCO2e -> 80 500 tCO2e
Consommations d'énergie du secteur agricole	-34% 32 GWh -> 21 GWh
Séquestration carbone par l'agroforesterie	9 950 tCO2e (estimée à 0 tCO2e en 2018)
Production d'énergie renouvelable agricole	5 GWh photovoltaïque en toiture agricole 10 GWh produits par méthanisation (électricité/chaueur)



8 actions pour des filières résilientes et une adaptation progressive des pratiques agricoles et des modes de consommation

Transversal

AGRI1. Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et de potentiel agricole et alimentaire du territoire intercommunal

Adaptation de l'agriculture au changement climatique

AGRI2. Sensibiliser et former les exploitants sur l'adaptation et la résilience face au changement climatique

AGRI3. Accompagner les exploitants agricoles dans l'adaptation au changement climatique

Diversification des activités agricoles

AGRI4. Accompagner la diversification agricole

AGRI5. Optimiser les outils locaux de transformation alimentaire existants, en lien avec les territoires voisins

Changement des modes de consommation

AGRI6. Favoriser le développement de jardins partagés et vergers communaux

AGRI7. Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire notamment dans la restauration collective

AGRI8. Promouvoir une alimentation saine et locale

AGRI1 : Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et de potentiel agricole et alimentaire du territoire intercommunal

Sous-actions

- Connaître le tissu agricole, ses dynamiques et les attentes de la profession/du territoire
- Evaluer avec la filière ovine et bovine allaitante les difficultés liées aux races, face au changement climatique
- Evaluer le potentiel de valorisation des eaux de pluie en exploitations agricoles et installations annexes
- Evaluer le potentiel solaire en toitures agricoles
- Identifier les zones favorables à l'installation de maraîchers

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Chambre d'agriculture



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

DRAAF, Pays Lédonien, PNR Haut-Jura, Coopérative Franche Comté Elevage, Coopérative Feder, CIVAM Serpolet, Association Terre de liens, Association Solidarité Paysans Jura, GVAs, Syndicats (Confédération paysanne 39, FDSEA, Coordination rurale 39, Jeunes agriculteurs), Eva Jura, CIGC, SAFER, FRCL, Interbio/syndicat GAB du Jura, CUMAs, associations environnementales



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Cibles

Exploitants agricoles, structures annexes



Modes de financement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays Lédonien et du PNR du Haut-Jura

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Réalisation du diagnostic agricole et alimentaire du territoire

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

AGRI2 : Sensibiliser et former les exploitants sur l'adaptation et la résilience face au changement climatique

Sous-actions

- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans le cadre des formations initiales et continues des agriculteurs
- Réaliser des journées portes-ouvertes dans des exploitations agricoles, pour partager des retours d'expériences concrets d'adaptation au changement climatique

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Chambre d'agriculture, ADFPA, Eva Jura



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Syndicats (Confédération paysanne 39, FDSEA, Coordination rurale 39, Jeunes agriculteurs), CIGC, GVAs, FRCL



Cibles

Exploitants agricoles



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Sera affiné ultérieurement

Impacts climat-air-énergie

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens

Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'exploitants formés chaque année

Nombre de retours d'expérience organisés

Objectifs

Seront affinés ultérieurement

AGRI3 : Accompagner les exploitants agricoles dans l'adaptation au changement climatique

Sous-actions

- Regrouper les parcelles via des échanges parcellaires
- Réaliser des diagnostics pastoraux et prairiaux en vue d'optimiser la ressource herbagère, en prenant en compte les enjeux écologiques locaux
- Développer les pratiques agro-écologiques dont l'agroforesterie, le sylvopastoralisme, planter des haies en limite de parcelle

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Chambre d'agriculture, TEC (pour Natura 2000)



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Région, Coopérative Franche Comté Elevage, Coopérative Feder, CIVAM Serpolet, Association Terre de liens, Association Solidarité Paysans Jura, GVA, Syndicats (Confédération paysanne 39, FDSEA, Coordination rurale 39, Jeunes agriculteurs), Eva Jura, CIGC, SAFER, FRCL, groupements pastoraux, associations foncières pastorales, Agence de l'eau, associations environnementales, CUMAs, EPLPA Montmorot



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Cibles

Exploitants agricoles



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Réseau Patur'Ajust

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'exploitants accompagnés dans des démarches d'adaptation

Linéaire de haies plantées

Objectifs

Seront affinés ultérieurement

AGRI4 : Accompagner la diversification agricole

Sous-actions

- Mettre en œuvre des forums d'opportunités agritouristiques
- Mettre en œuvre une politique foncière agricole favorisant la diversification
- Réaliser des bilans carbone d'exploitations et mettre en œuvre des plans d'action associés ("Fermes bas carbone")
- Développer des espaces tests agricoles
- Mutualiser les matériels
- Soutenir le maintien et la transition vers l'agro-écologie

Remarque : sur cette action, Terre d'Emeraude Communauté est copilote uniquement en ce qui concerne ses champs de compétence, à savoir les PLUi. Les actions en lien avec l'agriculture sont pilotées par les experts du monde agricole.

Préconisations environnementales :

/

Action engagée et de moyen terme



Porteurs

Chambre d'agriculture, TEC (via PLUi), communes, SAFER, CUMAs



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Région, Association Terre de Liens, communes, CIVAM Serpolet, Association Solidarité Paysans Jura, Interbio/syndicat GAB du Jura, GVA's, FRCL, CIGC, Eva Jura, CUMAs, associations environnementales, ONF, Pays Lédonien, PNR Haut-Jura, Syndicats (Confédération paysanne 39, FDSEA, Coordination rurale 39, Jeunes agriculteurs)



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Cibles

Exploitants agricoles, structures annexes



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays Lédonien et du PNR du Haut-Jura
 SCIC agricoles (en tant qu'outil mobilisable pour la diversification)

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Nombre de fermes engagées dans la diversification agricole

Nombre de forums d'opportunités agritouristiques organisés

Nombre d'exploitations engagées « Fermes bas carbone »

Seront affinés ultérieurement

AGRI5 : Optimiser les outils locaux de transformation alimentaire existants, en lien avec les territoires voisins

Sous-actions

- Mutualiser les ateliers/laboratoires de transformation alimentaire existants via des partenariats

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Chambre d'agriculture, associations



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

Producteurs, Pays Lédonien, PNR Haut-Jura, CIVAM Serpolet, Association Solidarité Paysans Jura, CUMAs, Syndicats (Confédération paysanne 39, FDSEA, Coordination rurale 39, Jeunes agriculteurs), SCIC Ensemble Bi'eau, GVAs



Cibles

Exploitants agricoles, acteurs de la filière agroalimentaire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Dynamique inter-PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) en cours autour de la logistique des légumes

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'actions sur les outils de transformation alimentaires menées

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

AGRI6 : Favoriser le développement de jardins partagés et vergers communaux

Sous-actions

- Recenser le foncier public à vocation de jardin et/ou de verger
- Mettre à disposition des terrains communaux pour la création de jardins gérés en commun par des groupes d'habitants de cœurs de villages
- Remettre en état ou créer des vergers communaux, en lien avec la population

Préconisations environnementales :

Favoriser les essences locales et adaptées via à vis du changement climatique.

Action de moyen terme



Porteurs
Communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté
Coordination



Partenaires

Chambre d'agriculture, CIVAM Serpolet, Association Terre de liens, Maison pour tous, Association Solidarité Paysans Jura, GVA, Syndicats (Confédération paysanne 39, FDSEA, Coordination rurale 39, Jeunes agriculteurs), Pays Lédonien, PNR Haut-Jura, ADEME, SAFER, CPIE Haut-Jura, associations et entreprises de production / plantation / entretien d'arbres fruitiers



Période de démarrage des mesures
Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Cibles
Habitants, communes



Modes de financement
Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays Lédonien et du PNR du Haut-Jura
Démarches des territoires voisins (Saint-Claude, ...)

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Nombre de jardins partagés et vergers communaux

Sera affiné ultérieurement

AGRI7 : Mettre en place des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire notamment dans la restauration collective

Sous-actions

- Organiser des jeux/défis dans les établissements scolaires
- Valoriser les restes de la restauration collective et invendus alimentaires

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Communes, TEC, SYDOM, SICTOMs, commerces, SCIC Ensemble bi'eau, SICOPAL, CPIE Haut-Jura, SIVOS



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Pays Lédonien, PNR Haut-Jura, ADEME, Conseil départemental, Région, GVAs



Cibles

Établissements scolaires, restaurants collectifs, habitants, acteurs de la restauration



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays Lédonien et du PNR du Haut-Jura

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYDOM

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Gaspiillage alimentaire dans la restauration collective (g/personne/repas)

Diminution

Nombre d'établissements scolaires participant aux jeux/défis

Seront affinés ultérieurement

Quantité de nourriture valorisée ou redistribuée

Augmentation (en proportion)

AGRI8 : Promouvoir une alimentation saine et locale

Sous-actions

- Sensibiliser et renforcer dans la restauration collective et l'évènementiel le local, de saison, les signes de qualité
- Soutenir la vente de proximité (marchés, commerces de proximité et/ou ambulants, etc.)
- Développer de nouvelles filières

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Communes, TEC, commerces, SCIC Ensemble bi'eau, SICOPAL, CPIE Haut-Jura, CIVAM Le Serpolet, CPIE Haut-Jura



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Pays Lédonien, PNR Haut-Jura, Interbio/syndicat GAB du Jura, ADEME, Conseil départemental, Région, GVAs



Cibles

Établissements scolaires, restaurants collectifs, habitants, producteurs locaux, commerces de proximité



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) du Pays Lédonien et du PNR du Haut-Jura

Expérimentation PNR du Haut-Jura (gouters-débats scolaires)

Le Jura de Ferme en Ferme

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



119

Indicateurs suivis annuellement

Objectifs

Part de produits locaux dans la restauration collective

Augmentation

Part de produits durables ou sous signe d'origine ou de qualité dans la restauration collective (loi EGALim)

Augmentation, au moins 50% (objectif loi EGALim)

Nombre de nouveaux contrats avec des producteurs locaux



TE
RE
D'
É
MÉ
RAUDE
COMMUNAUTÉ

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 039-200090579-20240403-D_048_2024-DE



Economie locale

De nouveaux débouchés du secteur
allant vers une transition
écologique





Rappel synthétique de la vision stratégique

Sobriété et efficacité énergétique de l'ensemble des acteurs industriels et du tertiaire :

- Une chaleur fatale valorisée
- La généralisation de l'utilisation de matériaux recyclés

Développement de filières économiques porteuses de la transition écologique :

- La création de nouveaux emplois en lien avec les énergies renouvelables, la mobilité durable
- Un renforcement de l'éco-rénovation via les artisans locaux et le recours aux bio-matériaux
- Un développement des activités liées à l'économie circulaire (recyclage, réparation, réemploi), bénéficiant à l'emploi local
- Une implication des acteurs du tourisme dans des démarches de qualité environnementale
- Des projets d'entreprises évalués et soutenus en fonction de leur contribution à la transition énergétique

Une filière bois structurée et pérennisée :

- Des forêts renouvelées et adaptées au changement climatique
- De nouveaux emplois développés



Rappel des chiffres clés et du contexte

- 26%** de la consommation d'énergie (19% industrie)
- 7%** des émissions de gaz à effet de serre (5% industrie)
- 40%** des émissions de COVNM

Le territoire de Terre d'Emeraude Communauté dispose d'un tissu économique relativement varié, s'appuyant notamment sur plusieurs filières industrielles, autour de la plasturgie et du jouet par exemple. Fort de ses richesses naturelles, il dispose également d'un potentiel fort sur le tourisme (estival et hivernal).



Indicateurs d'impact et objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif 2030 (/ 2018)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire	-45% 3 600 tCO2e -> 2 000 tCO2e
Consommations d'énergie du secteur tertiaire	-26% 45 GWh -> 33 GWh
Émissions de gaz à effet de serre de l'industrie	-46% 9 500 tCO2e -> 5 000 tCO2e
Consommations d'énergie de l'industrie	-30% 155 GWh -> 108 GWh
Production de bois-énergie	50 GWh



9 actions pour développer de nouveaux débouchés du secteur allant vers une transition écologique

Sobriété et efficacité énergétique de l'ensemble des acteurs industriels et du tertiaire

- ECO1.** Améliorer la gestion énergétique des zones industrielles et zones d'activité
- ECO2.** Déployer l'utilisation de matériaux recyclés et l'éco-conception dans les filières

Développement de filières économiques porteuses de la transition écologique

- ECO3.** Faciliter la réutilisation et le réemploi des matériaux
- ECO4.** Valoriser les initiatives porteuses de la transition écologique
- ECO5.** Lancer une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale entre industries et entreprises du territoire
- ECO6.** Former aux métiers de l'énergie renouvelable et de l'éco-construction

Une filière bois structurée et pérennisée

- ECO7.** Développer des outils et partenariats pour structurer la filière bois
- ECO8.** Favoriser la valorisation locale du bois-énergie
- ECO9.** Intégrer des critères bois local et/ou scolyté dans la commande publique

ECO1. Améliorer la gestion énergétique des zones industrielles et zones d'activité

Sous-actions

- Identifier les sources de chaleur fatale tertiaire ou industrielle et les valoriser
- Convertir les équipements énergétiques les plus polluants
- Couvrir les parkings et toitures en ZI/ZA de panneaux photovoltaïques
- Développer des réseaux de chaleur mutualisés au niveau des ZI/ZA

Préconisations environnementales :

Action moyen terme



Porteurs

Entreprises, communes, TEC/communes (pour les équipements dont elles sont propriétaires)



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

CCI, communes, ADEME, Pays Lédonien, Agence Economique Régionale, SEM ENR Citoyenne, SIDEC, Fibois, Polyvia, PNR Haut-Jura



Cibles

Acteurs économiques et du secteur tertiaire



Période de démarrage des mesures

Deuxième tranche du PCAET (avant révision)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement

Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) Bois-Energie du Pays Lédonien



Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)

Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de projets énergétiques sur les ZI / ZA menés

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

ECO2. Déployer l'utilisation de matériaux recyclés et l'éco-conception dans les filières

Sous-actions

- Former/informer les entreprises

Préconisations environnementales :

/

Action engagée



Porteurs

Agence Economique Régionale, entreprises



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

CAPEB, Pays Lédonien, ADEME, TEC, Polyvia



Cibles

Acteurs économiques du territoire



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)
 Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



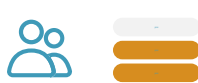
Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de formations/opérations d'information réalisées

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

ECO3. Faciliter la réutilisation et le réemploi des matériaux

Sous-actions

- Structurer une filière de valorisation des déchets du bâtiments et des surplus de fin de chantier

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

ADAPEMONT, TEC, communes, CAPEB, SYDOM, SICTOMs



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Entreprises, CCI, CMA, Le Panier de Basses-Tech', Pays Lédonien, ADEME



Cibles

Acteurs économiques du territoire



Période de démarrage des mesures

Deuxième tranche du PCAET (avant révision)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYDOM

Journées Bourses Aux Matériaux (BAM)

Outil MyTrocPro39

Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)

Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'initiatives de valorisation de déchets du bâtiment émergées

Nombre de filières animées pour la prise en charge des déchets

Objectifs

Seront affinis ultérieurement

ECO4. Valoriser les initiatives porteuses de la transition écologique

Sous-actions

- Valoriser les initiatives des entreprises et associations porteuses de projets liés au recyclage, au réemploi et aux économies d'eau
- Eco-conditionnaliser les aides attribuées avec des clauses environnementales, notamment en lien avec l'économie circulaire

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

TEC (pour la première sous-action), communes, CCI, CMA, Région, ADEME, Agence de l'eau



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Polyvia, CAPEB, FBTP, UIMM, MEDEF, CPME



Cibles

Acteurs économiques du territoire



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)
 Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'initiatives valorisées

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

ECO5. Lancer une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale entre industries et entreprises du territoire

Sous-actions

- Coopérer et mettre en commun des ressources d'une zone d'activités/industrielle commune, en vue de les économiser ou d'en améliorer la productivité

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

Entreprises, communes



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

TEC, CCI, CMA, Pays Lédonien, acteurs locaux de l'EIT



Cibles

Acteurs économiques du territoire



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Outil MyTrocPro39

Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)

Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



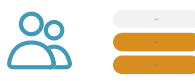
Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de démarches d'EIT mises en place

Nombre d'entreprises engagées dans les synergies d'EIT

Objectifs

Au moins une

Sera affiné ultérieurement

ECO6. Former aux métiers de l'énergie renouvelable et de l'éco-construction

Sous-actions

- Développer la formation initiale et continue des professionnels du BTP à la construction de bâtiments à haute performance énergétique et à l'installation d'équipements de production d'énergie/chaleur renouvelable

Préconisations environnementales :

/

Action moyen terme



Porteurs

CCI, CMA, MEDEF, CPME, pôle énergie BFC, EMFOR BFC, CFAs



Rôle de Terre d'Emeraude Communauté

Coordination



Partenaires

SIDEC



Cibles

Acteurs économiques du territoire



Période de démarrage des mesures

Deuxième tranche du PCAET (avant révision)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)

Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre de formations/opérations d'information réalisées

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

ECO7. Développer des outils et partenariats pour structurer la filière bois



Sous-actions

- Soutenir ou développer des scieries et plateformes de transformation/stockage
- Favoriser le maintien et/ou l'installation d'Entreprises de Travaux Forestiers (ETF), notamment via le regroupement de communes et la planification par les acteurs publics/privés
- Mettre en place des contrats ETF-collectivités pour fidéliser les entreprises
- Encourager le recours à des modes de vente permettant l'approvisionnement des entreprises du territoire
- Organiser un évènement fédérateur – organisation prévue en septembre 2024

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire / engagée



Porteurs

Communes, Fibois, COFOR, ONF, acteurs économiques, TEC (évènement fédérateur), PNR Haut-Jura



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination



Partenaires

AOC Bois du Jura, Pays Lédonien, MEDEF, structures d'insertion, Initiative Jura, Centre Régional de la Propriété Forestière (ADEFOR39)



Cibles

Acteurs de la filière bois, collectivités



Période de démarrage des mesures

Déjà engagé



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) Bois-Energie du Pays Lédonien
 Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)
 Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Nombre d'outils mis en place au sein de la filière bois

Objectifs

Sera affiné ultérieurement

ECO8. Favoriser la valorisation locale du bois-énergie



Sous-actions

- Faciliter l'accès au matériel/mutualiser les moyens
- Etudier des méthodes de facilitation de l'affouage

Préconisations environnementales :

- Sensibiliser aux bons comportements d'utilisation du chauffage au bois et la circulation de l'air en intérieur

Action prioritaire



Porteurs

Fibois, COFOR, CUMAs, communes, SIDEC



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination



Partenaires

ONF, Chambre d'agriculture, Pays Lédonien, AJENA, ADEME



Cibles

Tous les acteurs du territoire



Période de démarrage des mesures

Dès approbation du PCAET



Modes de financement

Fonds Chaleur (ADEME)



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) Bois-Energie du Pays Lédonien

Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)

Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Production d'énergie à partir du bois

Objectifs

50 GWh d'ici 2030 (stratégie PCAET)



ECO9. Intégrer des critères bois local et/ou scolyté dans la commande publique



Sous-actions

- Capitaliser les retours d'expérience dans le Jura
- Mesurer les retombées territoriales de ces démarches

Préconisations environnementales :

/

Action prioritaire



Porteurs

TEC, communes



Rôle de Terre d'Émeraude Communauté

Coordination, co-pilotage



Partenaires

Fibois, COFOR, ONF, AOC Bois du Jura, SIDEK, DDT, Pays Lédonien



Cibles

Collectivités



Période de démarrage des mesures

Première tranche du PCAET (avant la mi-parcours)



Modes de financement

Sera affiné ultérieurement



Démarches et ressources sur lesquelles s'appuyer

Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) Bois-Energie du Pays Lédonien
 Réseau de la Transition écologique et Economique en Bourgogne-Franche-Comté (RT2E)
 Plateforme bois-énergie de la Mouille
 Projets de construction en bois des territoires voisins
 Réseau Départemental des Acteurs de la Transition Energétique
 Dispositif Territoires d'Industrie

Impacts climat-air-énergie

Moyens

Adaptation au changement climatique



Émissions de GES



Maîtrise énergétique



Moyens humains



Émissions de polluants atmosphériques



Séquestration de carbone



Production d'EnR



Moyens financiers



Indicateurs suivis annuellement

Part de marchés publics intégrant des critères sur l'approvisionnement en bois

Objectifs

Sera affiné ultérieurement